



HAL
open science

Comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'oeuvre en paysage ?

Baptiste Gangneux

► To cite this version:

Baptiste Gangneux. Comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'oeuvre en paysage ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2024. dumas-04773140

HAL Id: dumas-04773140

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04773140v1>

Submitted on 8 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Institut Agro Rennes-Angers

Site d'Angers Site de
Rennes

Année universitaire : 2023-2024	Mémoire de fin d'études
Spécialité : Agronomie	<input type="checkbox"/> d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
Spécialisation (et option éventuelle) : Ingénierie des Espaces Végétalisés Urbains (IEVU)	<input type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
	<input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)
	<input checked="" type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'œuvre en paysage ?

Par : Baptiste GANGNEUX

Devant le jury composé de :

Présidente : SOUFFLET-FRESLON Vanessa

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

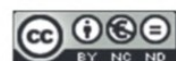
Maître de stage : BISIAUX Alexis

JARENO Chloé

Enseignant référent : PLOTTU Béatrice

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Remerciements

J'adresse mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidées dans la réalisation de ce stage.

En premier lieu, je tiens à remercier toute l'équipe de Toposcope qui m'a accueillie pour ce stage de fin d'étude. Ils m'ont fait découvrir le métier de concepteur-paysagiste en maîtrise d'œuvre et m'ont énormément appris sur le métier mais également sur la vie en entreprise et en dehors.

Je remercie très chaleureusement mon maître de stage, Alexis Bisiaux, pour son investissement, ses nombreux conseils et pour sa confiance tout au long de ce travail.

Je tiens également à remercier tous mes collègues de Toposcope. Pauline Houlon, pour toutes ses explications sur les différents logiciels et l'apprentissage des coupes, Victor Hazan pour ses éclaircissements sur le monde de l'aménagement du territoire et pour son aide sur la concertation, Carole de Mesanstourne pour son accompagnement tout le long de mon stage et pour les galères partagées à Amplepuis et enfin Noémie Collinet pour son aide sur tous les soucis administratifs, pour le partage de ses convictions et pour m'avoir hébergé. Je remercie également Ornella Baronick que j'ai seulement croisé deux semaines mais qui m'a malgré tout été de très bon conseil sur AutoCAD. Je remercie toute l'équipe pour tous les moments passés à travailler mais également pour les discussions sur les temps de pause ou en dehors de l'agence (promis je vais lire Jane Jacobs).

Je souhaite également remercier madame Plottu, ma professeur référente, pour son suivi, la liberté qu'elle m'a laissée lors de la rédaction de mon rapport et tout au long de mon stage et pour ses réponses à mes questions sur les consignes et les méthodes de rédaction.

Je veux enfin remercier l'institut Agro qui m'a permis de changer d'école et de filière et de trouver ma voie.

Tables des matières

Tables des matières.....	4
Introduction.....	1
I) Contexte.....	2
I.1) Présentation de Toposcope.....	2
I.2) Typologie des projets de Toposcope.....	3
I.3) La place de l'écologie à Toposcope.....	4
I.4) La concertation à Toposcope.....	4
I.5) Les limites de la prise en compte de l'écologie par la concertation à Toposcope.....	4
II) Méthodologie.....	5
II.1) La méthode d'étude.....	5
II.2) Le choix des projets étudiés.....	5
II.2.1) Le projet de Clérieux, l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.....	6
II.2.2) Projet de désimperméabilisation et de végétalisation de cours de 4 collèges du Rhône.....	6
III) Etat de l'art.....	6
III.1) Historique, définition de la concertation et arrivée des questions écologiques.....	7
III.2) Un mode de participation citoyenne.....	9
III.3) Les étapes de concertation.....	10
III.3.1) A quel moment du projet ?.....	10
III.3.2) S'intéresser au contexte de chaque projet.....	10
III.3.3) Les acteurs du projet et de la concertation.....	11
III.3.4) Le choix des outils.....	12
III.3.5) Evaluation et bilan.....	14
III.4) La place de l'écologie dans la concertation.....	15
III.4.1) Les champs de l'écologie dans l'aménagement paysager.....	15
III.4.2) La porte d'entrée dans la concertation.....	17
III.4.3) L'écologie dans la concertation.....	18
III.4.4) Les limites actuelles.....	18
IV) Résultats.....	18
IV.1) Clérieux, un projet innovant.....	18
IV.1.1) Contexte :.....	19
IV.1.1.1) Généralités sur Clérieux.....	19
IV.1.1.2) Contexte et objectifs du projet.....	19
IV.1.1.3) Les acteurs du projet.....	20
IV.1.1.4) Des études antérieures au projet.....	20
IV.1.1.5) Une prise en compte de la biodiversité.....	22
IV.1.2) Modes de concertations choisis.....	22

IV.1.3) Les premiers résultats.....	24
IV.1.3.1) Les résultats actuels.....	24
IV.1.3.2) Les ateliers prévus pour la suite du projet.....	27
IV.2) Les collèges, un projet motivé par l'eau.....	27
IV.2.1) Le contexte du projet.....	27
IV.2.1.1) Les quatre collèges concernés.....	27
IV.2.1.2) Contexte et objectifs du projet.....	28
IV.2.1.3) Les acteurs du projet.....	28
IV.2.1.4) Le collège Le Bassenon à Condrieu.....	29
IV.2.2) Modes de concertations choisis.....	29
IV.2.3) Les résultats.....	31
V) Discussion.....	35
V.1) Les avancées et points positifs	35
V.1.1) Le projet de Clérieux.....	35
V.1.2) Le projet des collèges.....	36
V.2) ... et les limites.....	36
V.2.1) Le projet de Clérieux.....	36
V.2.2) Le projet des collèges.....	37
V.2.3) Les limites de la prise en compte de l'écologie en concertation dans les projets...	37
V.3) Des pistes d'amélioration.....	38
Conclusion.....	40
Bibliographie.....	41
Sitographie.....	44
Annexes.....	1
Résumé.....	27
Abstract.....	27

Tables des figures, tableaux et annexes

Figure 1 : L'équipe de Toposcope à l'accrobranche

Figure 2 : Exemple d'une concertation à Toposcope

Figure 3 : Arthropologia, une association naturaliste

Figure 4 : Carte des luttes contre les grands projets inutiles

Figure 5 : Frise chronologique du développement de la concertation

Figure 6 : "A ladder of citizen participation"

Figure 7 : Degrés de participation dans les démarches participatives (AUDOUIN E. et al.)

Figure 8 : Différents types d'évaluation de la concertation

Figure 9 : Projets d'espace public paysager écologiques : objectifs à atteindre en lien avec les enjeux fondamentaux

Figure 10 : Les trames, outils d'aménagement du paysage

Figure 11 : Carte de Clérieux

Figure 12 : Calendrier de la construction du plan guide

Figure 13 : Exemple de variantes issues du plan guide pour une zone

Figure 14 : Photographies de la réunion publique
Figure 15 : Exemple de fiche action modifiée en amont et discutée en concertation
Figure 16 : Périmètre d'étude de Clérieu
Figure 17 : Diagnostic écologique des parcs de Clérieux
Figure 18 : Proposition de palette végétale arbres et arbustes
Figure 19 : Proposition de palette végétale sous-arbrisseaux et vivaces
Figure 20 : Plan esquisse secteur Centre de Clérieux
Figure 21 : Périmètre d'étude des quatre collèges
Figure 22 : Schéma des différents acteurs du projet, et leurs interfaces
Figure 23 : Plan du diagnostic paysager du collège Le Bassenon
Figure 24 : Calendrier des concertations et des étapes du projet du collège Le Bassenon
Figure 25 : Photographie de l'atelier n°3
Figure 26 : Photographies des deux maquettes 3D du collège Le Bassenon
Figure 27 : Plan général du collège Le Bassenon
Figure 28 : Photographie de l'entrée du collège Le Bassenon
Figure 29 : Plan des zones d'infiltration des EP du collège Le Bassenon
Figure 30 : Photographies de jardin de pluies, zone d'infiltration en mulch et de pavés enherbés
Figure 31 : Photographies du mobilier issu de la concertation
Figure 32 : Palette végétale choisie pour le collège Le Bassenon

Tableau 1 : Tableau de différents supports à la concertations

Tableau 2 : Tableau de différents outils d'aide à la concertation

Annexe I : Les 7 domaines d'enjeux de la conduite d'un projet d'espace public paysager

Annexe II : Les actions à développer pour un projet écologique

Annexe III : Trouver le rôle du site dans les trames verte & bleu, brune, noire, blanche

Annexe IV : Organigramme des acteurs et partenaires techniques institutionnels **Annexe V** : Les enjeux et orientations du projet de Clérieux

Annexe VI : Exemple d'une fiche action du projet de Clérieux, place Sainte Catherine

Annexe VII : Temporalités des actions à réaliser dans le cadre du projet de Clérieux

Annexe VIII : Plan de gestion différenciée de Clérieux avec la cartographie des objectifs d'entretien

Annexe IX : Synthèse du désherbage sur surfaces imperméables et perméables

Annexe X : Synthèse de la tonte de surfaces enherbées et de la taille de massifs

Annexe XI : Palette végétale conseillée pour le projet de Clérieux

Annexe XII : La place de l'eau pour le projet de Clérieux

Annexe XIII : Diagnostic et recommandations pour le parc de l'amitié à Clérieux

Annexe XIV : Diagnostic et recommandations pour le parc du béguinage à Clérieux

Annexe XV : Diagnostic et recommandations pour le parc du tram à Clérieux

Annexe XVI : Diagnostic et recommandations pour le parc de Clerval à Clérieux

Annexe XVII : Diagnostic et recommandations pour le parc des riveraines à Clérieux

Annexe XVIII : Diagnostic et recommandations pour le parc du Château à Clérieux

Annexe XIX : Plan esquisse secteur Nord de Clérieux

Annexe XX : Plan esquisse secteur Centre de Clérieux

Annexe XXI : Plan esquisse secteur Sud de Clérieux

Annexe XXII : Reportage photos du collège Le Bassenon

Annexe XXIII : Plan général du collège Le Bassenon

Annexe XXIV : Plan de la gestion des eaux pluviales du collège Le Bassenon

Annexe XXV : Plan des contraintes du collège Le Bassenon

Annexe XXVI : Plan du fonctionnement du collège Le Bassenon

Liste des abréviations

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

WWF : World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

MOE : Maîtrise d'Oeuvre

MOA : Maîtrise d'Ouvrage

EP : Eaux Pluviales

SCOP : Société Coopérative de Production

ADEME : Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CER : Centre d'Études sur les Réseaux

Loi SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

IEES : Institute of Electrical and Electronics Engineers (Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens)

AVP : Études d'Avant Projet

PRO : Etude de Projet

ACT : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux

DET : Direction de l'Exécution du ou des contrats de Travaux

AOR : Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des Opérations de Réception

EXE : Etudes d'Exécution

VRD : Voirie et Réseaux Divers

OPC : Ordonnancement, Pilotage et Coordination

Glossaire

Maîtrise d'œuvre : La maîtrise d'œuvre, nommée également MOE, désigne la personne physique ou morale désignée par le *maître d'ouvrage* pour réaliser une construction. Elle conduit les travaux tout en respectant les choix techniques, les contraintes de délais, de qualité et de coûts en parfaite conformité avec le contrat passé par le maître d'œuvre, que ce soit pour une construction neuve ou une réhabilitation d'infrastructures.

Maîtrise d'ouvrage : La MOA, aussi appelée maîtrise d'ouvrage, est le terme qui définit une personne, un groupe de personne ou une entité organisatrice d'un projet. Lorsque l'on parle de la MOA, on désigne la personne morale qui a la charge de la réalisation du projet. **Ecologie urbaine** : Modèle qui applique à la ville des grilles d'analyse et des méthodes qui étaient jusqu'alors réservées aux milieux naturels. Dans ce cas, on considère la ville comme l'écosystème de l'homme et l'écologie urbaine vise alors au maintien ou la recherche d'équilibre plutôt que le seul traitement des nuisances.

Participation citoyenne : le processus par lequel la population participe activement à la définition des questions qui la préoccupent, à la prise de décision concernant les facteurs qui affectent leur vie, à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, à la planification, au développement et à la prestation de services et à la prise de mesures visant à réaliser des changements

Ecosystème : Système formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces (biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent.

Technocratie : C'est une forme de gouvernement où la place des experts techniques et de leurs méthodes est centrale dans leurs prises de décisions

Développement durable : Le développement durable est un processus qui concilie progrès social et économique, et protection de l'environnement, dans le but de ne pas compromettre les capacités des générations futures. En une phrase on y retrouve l'idée de durabilité et celle de justice sociale.

Gestion différenciée : La gestion différenciée (GD) est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... Elle permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de pesticides.

N.B. : Aucune intelligence artificielle n'a été utilisée pour la rédaction de ce rapport.

Introduction

La France est en crise. Une crise sociale, économique, climatique, mais aussi écologique et politique. Cette dernière, présente depuis des années, s'accroît avec une hausse du taux d'abstention et une perte de confiance envers les hommes et femmes politiques (Bille, 2022). La tension continue de grimper avec la montée de l'extrême droite en France comme en Europe (Rogalski, 2022). Elle est notamment due à une crise de légitimité et à une crise de la représentativité. Les citoyens ne croient plus en la sphère politique trop éloignée des réalités territoriales (Bille, 2022).

Cette crise politique a été au cœur des débats et tempérée à court terme lors de grands événements comme les Jeux de Paris. Ces Jeux qui se voulaient rassembleurs mais qui ont également fait part belle à un autre enjeu majeur : être les Jeux Olympiques les plus écologiques de l'histoire (Paris 2024, 2024). Cela montre une prise de conscience de la crise écologique en France. De plus en plus évidente de part, la hausse des températures, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, l'appauvrissement de la biodiversité et une pollution des espaces naturels, ... Certains alertent même sur le début de la sixième extinction de masse et sur la baisse moyenne de 68 % de la taille des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons" en quarante ans. Cette chute de la "faune visible" s'accompagne aussi de la disparition de près de 80% de la population d'insectes en Europe. Tout cela pousse les citoyens à s'intéresser de plus en plus à l'environnement et à la cause écologique (@NatGeoFrance, 2019 ; WWF, 2020 ; Sánchez-Bayo et Wyckhuys, 2019).

C'est dans ce cadre politique et écologique complexe que la participation citoyenne prend de plus en plus d'ampleur. Cet exercice mis en avant depuis les années 1980 (Cossart *et al.*, 2012) est défini par l'OMS comme "le processus par lequel la population participe activement à la définition des questions qui la préoccupent, à la prise de décision concernant les facteurs qui affectent leur vie, à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, à la planification, au développement et à la prestation de services et à la prise de mesures visant à réaliser des changements." (World Health Organization, 2002). Ce procédé favorise donc une expression individuelle et collective pour nourrir la décision publique. Il répond en partie à la crise de confiance envers les politiques en donnant la possibilité de participer aux échanges et décisions et de travailler sur des enjeux chers aux participants.

La participation citoyenne prend plusieurs formes avec différents niveaux d'implications (information, consultation, concertation, codécision et autonomisation). De nombreux outils existent également comme des comités participatifs, des tables de concertations, toutes sortes d'ateliers et la prise de décision par les scrutins (Dore *et al.*, 2010). Enfin, la participation citoyenne s'applique à plusieurs échelles allant du niveau national, voire européen, jusqu'à l'échelle locale des communes (Justice, 2024).

De plus en plus de municipalités font appel à la participation citoyenne. Cela est particulièrement vrai dans les domaines de l'aménagement du territoire. En effet, les citoyens sont de plus en plus vigilants et intéressés par les potentiels impacts des projets sur leur territoire (social, économique, environnemental) (Blondiaux et Fourniau, 2011). C'est dans ce cadre que Toposcope, une agence de maîtrise d'œuvre, d'urbanisme et de concertation fait de plus en plus appel à ce dernier aspect dans leurs différents projets.

Mais plusieurs limites à celle-ci apparaissent dans les projets de maîtrise d'œuvre. En effet, certains risques ou dérives proviennent des participants et d'autres sont causés par les organisateurs. Les premiers regroupent la participation passive, le manque de connaissance des participants, le manque de représentativité des avis, la fracture numérique ainsi qu'une potentielle lassitude. Les dérives imputables aux agences de paysage ou aux mairies sont liées à un faible pouvoir décisionnel donné aux citoyens, à la réutilisation politique des projets et idées, au protectionnisme des professionnels ou à une participation trop tardive des citoyens (Nguyen *et al.*, 2018). Au cours de mon stage et en discutant avec différents acteurs du paysage, un autre problème ressort souvent. Il s'agit du fait que l'écologie est un domaine très large et qui n'est que rarement traitée en globalité pendant les moments de concertation. De plus, il y a la difficulté à retranscrire les envies de nombreux habitants dans la conception du projet final.

Ce mémoire a pour but d'étudier le lien entre les projets de maîtrise d'œuvre, l'écologie et la concertation, les côtés positifs mais également les limites. L'enjeu est donc de chercher comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'œuvre en paysage.

Pour répondre à cette problématique, différents projets de Toposcope serviront de base à cette étude. Ces projets concernent la commune de Clérieux avec la participation d'une association naturaliste, et la désimpermeabilisation des cours de quatre collèges du Rhône.

Pour commencer, la réponse se structurera par les problèmes observés dans des projets de Toposcope. Suivra la présentation de la méthodologie utilisée pour répondre à notre problématique. Ensuite, un état de l'art sera étudié pour être mis en lien avec les projets choisis et permettre des comparaisons et propositions. Les projets choisis et leurs résultats seront présentés suivis d'une discussion les analysant. Enfin, une conclusion proposera une réponse à la problématique.

I) Contexte

Avant de présenter la méthode pour répondre à cette problématique, il est utile de préciser le contexte de ce mémoire.

I.1) Présentation de Toposcope

Le stage se déroule à Lyon sous la tutelle d'Alexis Bisiaux, l'un des fondateurs de Toposcope. Cette SCOP solidaire, agile et sociocratique a pour objectif de prioriser les projets en privilégiant l'intérêt général et le bien commun. Cette agence se veut également coopérative de métiers et regroupe des profils aux compétences et formations variées. Ses domaines sont l'urbanisme, la maîtrise d'œuvre de paysage, le conseil en architecture, et la concertation.

L'équipe de Toposcope est composée de cinq personnes. Le pôle maîtrise d'œuvre regroupe deux chefs de projets tout comme celui de l'urbanisme. L'équipe est complétée par une coordinatrice administrative, financière et "relations" humaines.

L'agence fonctionne de manière horizontale avec de nombreuses discussions et réunions sur divers sujets. Cela va des revues de projet pour que chacun soit au courant des projets de l'agence aux discussions et débats sur des concepts d'aménagement. Cela peut-être par exemple le rôle de l'art en aménagement urbain, de parler des différentes filières de productions et autres. Une réunion hebdomadaire a également comme rôle de favoriser les échanges où chacun est libre de parler et de poser des questions. La transparence est également présente sur les chiffres de l'agence. Enfin, si les

grandes décisions sont prises par les associés, ils consultent le reste de l'équipe très régulièrement. Ces associés sont au nombre de trois avec Alexis Bisiaux, en maîtrise d'œuvre, ainsi que Victor Hazan en urbanisme et une troisième personne ne travaillant plus chez Toposcope. De plus, des activités sont organisées sur et en dehors des temps de travail pour aider à la cohésion d'équipe (fig 1).



Figure 1 : L'équipe de Toposcope à l'accrobranche (Izeron, 18/07/24, par Alexis Bisiaux)

C'est donc dans ce cadre que se déroule mon stage. Mes missions sont diverses et concernent principalement les projets de maîtrise d'œuvre de l'agence, encadrées par Alexis Bisiaux et Pauline Houlon. J'aide également de temps en temps en urbanisme pour les étapes de concertations. Mes tâches sont variées et vont des étapes de diagnostic des projets, à la réalisation de coupes, au dessin de mobiliers, à la modélisation de maquettes 3D et diverses missions d'un projet de maîtrise d'œuvre. A cela s'ajoutent les étapes de concertations. Cette partie que je ne connaissais pas en maîtrise d'œuvre m'intéresse particulièrement. Bien que la concertation ne prend que très peu de mon temps à Toposcope, je trouve cet outil très important pour les différents projets. De plus, la méthode de concertation évolue entre chaque projet de l'agence et permet de découvrir différents aspects de la méthode en s'adaptant au mieux à chaque mission.

I.2) Typologie des projets de Toposcope

Les projets de l'agence sont variés et sont scindés en deux catégories avec les missions d'urbanisme et les études de maîtrise d'œuvre. Bien que l'agence soit basée à Lyon, les projets de Toposcope ne concernent pas la métropole. Ils ciblent les villages et villes de la région dans un périmètre de trois heures en voitures. Il s'agit principalement de communes de petites tailles allant de moins de 1000 habitants à des communes de 5000 citoyens. Les projets de maîtrise d'œuvre sont régulièrement des missions à budgets modestes par rapport aux projets de la métropole Lyonnaise. Elles sont par contre d'une grande importance pour les villes et villages les mettant en place. En effet, cela est souvent le projet le plus marquant pour la commune et les élus sur leur mandat.

Travailler avec des communes de petites tailles comprend des avantages et inconvénients. En effet, les élus et habitants sont d'autant plus concernés par le projet qu'il n'y en pas fréquemment et qu'il va directement les impacter. Un autre avantage est qu'il y a peu d'intermédiaires et un lien direct avec la mairie. De plus, il y a rarement une stratégie politique de mise en place et les grandes tendances politiques dirigent rarement le projet. Cela permet de communiquer sur le projet et de le faire évoluer ensemble. Mais il existe également des limites à travailler avec des communes de tailles réduites avec des élus qui ont souvent un métier à côté de leur fonction et qu'il faut réussir à joindre. Il n'y a pas forcément de personne compétente sur le projet dans la mairie et il faut expliquer plus les choses à des élus n'ayant pas de connaissance dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Pour le côté écologique, cela change aussi. Il peut être difficile de faire accepter des contraintes écologiques à des habitants de la campagne qui voient la nature en dehors de leur commune mais déjà très proche d'elle. Ils peuvent ne pas en voir l'utilité. Il arrive qu'ils ne désirent pas d'aménagements paysagers écologiquement vertueux en dehors de leurs standards esthétiques. Les

modes de transports sont aussi impactés avec une présence accrue et nécessaire de la voiture en campagne.

I.3) La place de l'écologie à Toposcope

L'écologie a une place importante à Toposcope. En effet, c'est une des valeurs mise en avant dans l'agence et partagée par les membres de l'équipe. Elle se retrouve donc dans de nombreux gestes et choix et pas seulement dans les projets (modes de transports, choix des partenaires, des fournitures, ...).

Dans le cadre des projets, Toposcope essaye de l'inclure dans tous les aspects avec par exemple une réflexion sur la place de l'eau, la désimperméabilisation, la végétalisation des espaces, ... Mais le résultat final ne dépend pas que des souhaits de l'agence mais des choix de la maîtrise d'ouvrage. On retrouve donc une place plus ou moins importante de l'écologie dans les différents projets.

I.4) La concertation à Toposcope

Au sein de Toposcope, la concertation a une place importante, réunit les valeurs de l'agence et donne du sens aux projets. Pour que le projet soit réussi, il doit réunir des points de vue différents, être penser collectivement et que chacun se l'approprie. C'est ce que la concertation doit permettre. (fig 2)

Si l'art de concertation est bien maîtrisé chez Toposcope, cela est dû à la réelle volonté de l'utiliser dans les projets mais aussi grâce aux différents parcours des membres de l'agence. Victor Hazan, l'un des associés, a cofondé une structure de conduite de projet collaboratifs avant de rejoindre Toposcope. Les autres membres de l'agence ont également suivi une formation en concertation.

Chaque concertation reste néanmoins différente et Toposcope n'utilise pas une méthode identique pour chaque projet. Différentes attentes, contraintes ou limites peuvent apparaître en fonction des projets.



Figure 2 : Exemple d'une concertation à Toposcope (Amplepuis, 21/05/24, B. Gangneux)

I.5) Les limites de la prise en compte de l'écologie par la concertation à Toposcope

Chez Toposcope, j'ai pu observer plusieurs limites à la concertation. Les premières concernent la concertation en général et les secondes sont en lien avec l'écologie. Ces limites sont générales et se retrouvent également dans la plupart des agences de maîtrise d'œuvre en paysage.

Ces limites concernent la difficulté à concerner toute la population. Même si les créneaux proposés sont le soir ou le week-end, les personnes participant le plus aux réunions sont les personnes âgées et quelques actifs CSP+ de plus de 30 ans. Il est difficile d'avoir l'avis des populations jeunes ou des jeunes familles. Un autre facteur limitant est la défiance qui peut exister lors de concertations dans de petites communes envers une agence basée dans une grande ville. Un autre problème est la difficulté à entendre l'avis de toutes les personnes présentes car certaines n'aimant pas le projet monopolisent souvent la parole. D'autres limites concernent les mairies ne soumettant que peu de points à la concertation ou ne prenant pas en compte les enseignements et envies qui ressortent des ateliers. Ces contraintes ne sont pas exhaustives et sont plus ou moins bien gérées par Toposcope de part l'expérience accumulée et des façons de faire s'adaptant à chaque projet.

Mais il n'y a que peu de projets où le sujet de l'écologie est mis sur la table de la concertation. Cela peut être dû à un manque de connaissance estimée des citoyens, à la volonté de la mairie, à une faible prise en compte de ces aspects dans le projet mais aussi une peur de proposer des aménagements trop marqués aux habitants. Et pour les projets où l'écologie est abordée, elle l'est souvent seulement en partie. Il est assez fréquent de parler de gestion de l'eau, de perméabilité qui est quelque chose de "mesurable", concret et que chacun peut constater. Mais les questions sur la micro-faune, sur les raisons du choix d'essences végétales, sur l'albédo, ... sont souvent mises de côté.

Ces limites ont amené à construire la méthodologie suivante.

II) Méthodologie

Cette partie présente les choix et les étapes réalisées dans l'objectif de répondre à la problématique : comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'œuvre ? Pour cela, nous allons parler du choix dans la manière de procéder et des projets étudiés.

II.1) La méthode d'étude

La concertation est un outil complexe et prenant de nombreuses formes. Il est donc difficile de la définir. Pour la comprendre au mieux et répondre le plus précisément possible à la problématique, il est important de faire un état de l'art de la concertation en lien avec la maîtrise d'œuvre et l'écologie. Ce panorama des connaissances sur le sujet aura plusieurs utilités. La première est de servir de base, d'apporter des connaissances variées sur la concertation et son lien avec les questions environnementales pour les connaître au mieux et les définir.

La deuxième fonction de cet état de l'art est de détailler plus spécifiquement les champs du possible du domaine de l'écologie en projet de paysage. Cela servira à relier ces domaines à la concertation et voir ceux qui sont applicables aux projets de Toposcope.

II.2) Le choix des projets étudiés

Dans l'objectif de répondre à la problématique, deux projets sont retenus et vont être détaillés dans ce rapport. Ils montrent des aspects différents de concertation et d'impacts écologiques. Les

acteurs de ces projets sont également différents et les projets ne sont pas au même stade de réalisation.

II.2.1) Le projet de Clérieux, l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents

Ce projet est choisi car il est le seul dans son cas à l'agence. En effet, il est réalisé avec une équipe intégrant une association naturaliste. Cette association, Arthropologia, œuvre pour une meilleure connaissance et protection des insectes et de la biodiversité (fig 3). Ce partenariat est intéressant car novateur. C'est la première fois que Toposcope intègre une association de ce type à un projet. C'est également le cas pour Arthropologia qui n'avait jusqu'à maintenant jamais travaillée avec une agence de maîtrise d'œuvre. Leur intégration au projet va permettre une réflexion sur la place des insectes et de la microfaune qui ne sont généralement pas ou peu abordés dans les projets paysagers.



Figure 3 : Arthropologia, une association naturaliste (source : Arthropologia)

Ce projet est encore à ses débuts et seule la première phase d'avant projet a été réalisée. C'est un moment intéressant car une grande partie de la concertation se passe en amont. C'est à ce moment-là qu'il faut lancer le projet dans la meilleure direction possible. La concertation en amont et en partie pendant le projet est d'ailleurs réalisée par une agence de concertation spécialisée. Cela va permettre de montrer des aspects différents des concertations encadrées en interne à Toposcope.

II.2.2) Projet de désimperméabilisation et de végétalisation de cours de 4 collèges du Rhône

Le projet concerne quatre collèges mais avec un procédé similaire pour chacun. Si ce projet est présenté dans ce mémoire, c'est qu'il est basé sur la désimperméabilisation, la gestion des eaux pluviales et sur l'animation pédagogique autour de sa conception. Il y a donc une forte présence de l'eau dans le projet mais également sur la végétalisation. L'intérêt est aussi lié à la part importante de la concertation et au public concerné. En effet, la concertation doit s'adapter à un public composé de collégiens. Enfin, le projet est presque terminé et il est donc plus aisé d'en réaliser le bilan.

III) Etat de l'art

Pour comprendre au mieux comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'œuvre en paysage, il est important de faire un état de l'art de ce concept. Il l'est d'autant plus que le principe de concertation est difficile à définir et englobe un grand nombre de pratiques (Helin, 2001 ; Delmas, 2011). Ce mot est même qualifié de "terme flottant" par Laurent Mermet (Mermet, 2006). Dans ce rapport, l'état de l'art ne sera donc pas exhaustif mais en lien avec l'écologie et avec la maîtrise d'œuvre en paysage.

La concertation fait de plus en plus partie du champ lexical de l'aménagement. Les projets y font régulièrement appel et les citoyens s'y intéressent toujours plus. La décentralisation (ADEME, 2011), la crise politique, le manque de confiance envers les élus, la prise de conscience environnementale ainsi qu'une société de plus en plus éduquée conduisent à une plus grande utilisation de méthodes participatives. De plus, l'attachement des français à leur territoire est

également visible dans les médias (presse, radios, sites internet, télévision, ...) et via des associations. Cela a même conduit à la création de plusieurs cartes regroupant les “projets inutiles”. Plusieurs médias en ont réalisé comme par exemple Reporterre (figure 4) (Cholez, 2020).



Figure 4 : Carte des luttes contre les grands projets inutiles (Reporterre, 2020)

Cet attachement au territoire des citoyens et toutes les raisons évoquées précédemment poussent les collectivités et élus à lancer de plus en plus de projets avec de la concertation. Mais ce phénomène s’accompagne également d’une montée des faux discours tentant de faire croire à de réels moments de participation citoyenne mais sans actes concrets. Pour mieux comprendre la concertation, il faut faire un bref retour en arrière.

III.1) Historique, définition de la concertation et arrivée des questions écologiques

La concertation est un concept difficile à définir qui a évolué au fil des années. Si certains parlent de l’utilisation de ce principe dès la Grèce antique, il (re)fait son apparition aux Etats-Unis avec le terme “collaborative problem solving” à la fin des années 1970. Il se définit alors comme l’objectif de résoudre un problème par un processus coopératif (Mermet, 2006). C’est aussi dans les années 60-70 que le concept d’écologie politique se développe avec les premiers ouvrages consacrés à son histoire qui montrent que cette discipline remonterait même au XIXème siècle (Matagne, 2003 ; Villalba, 2021 ; Villalba, 2022). Mais c’est bien dans les années 70 qu’il devient évident que le nombre de catastrophes écologiques d’origine anthropique a augmenté depuis la fin des années 40 (RAMADE, 1987).

Le concept de processus collaboratif arrive en France dans le domaine du paysage peu de temps après, avec la création des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, les CAUE, en 1980 et leur mission de développer l’esprit de participation du public. Cela se concrétise alors avec l’apparition des termes “concertation” et “participation” lors de la décennie suivante. C’est en grande partie due au sommet de Rio de 1992 et du concept de développement durable. Ce dernier est étroitement lié à la concertation (CER *et al.*, 2006). Un lien est donc déjà présent entre la question environnementale et la participation citoyenne à cette époque. Cette connexion est renforcée en 1998 par la Convention d'Aarhus. Cet accord international, signé par 39 États, vise la

“démocratie environnementale” et promeut l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ONU, 1998).

La loi Barnier met ensuite en place un dispositif de participation publique impactant le processus décisionnel et concernant les opérations publiques d'aménagement d'ordre national. La charte de concertation est construite l'année suivante et en 1999, la loi Voynet crée les conseils de développement. Ces mesures sont appuyées par une institutionnalisation plus marquée dans les années 2000 (Blatrix, 2002) avec la loi SRU (Solidarité sur le Renouvellement Urbain) qui généralise l'obligation d'instaurer une concertation avec les habitants et acteurs locaux avant l'élaboration ou la révision d'un SCOT ou d'un PLU. Enfin, des lois européennes et les lois Grenelle renforcent l'accès du public à la participation et encouragent les processus de concertation dans l'aménagement du territoire et en insistant sur le lien avec la protection de l'environnement. Cet historique est présenté figure 5.

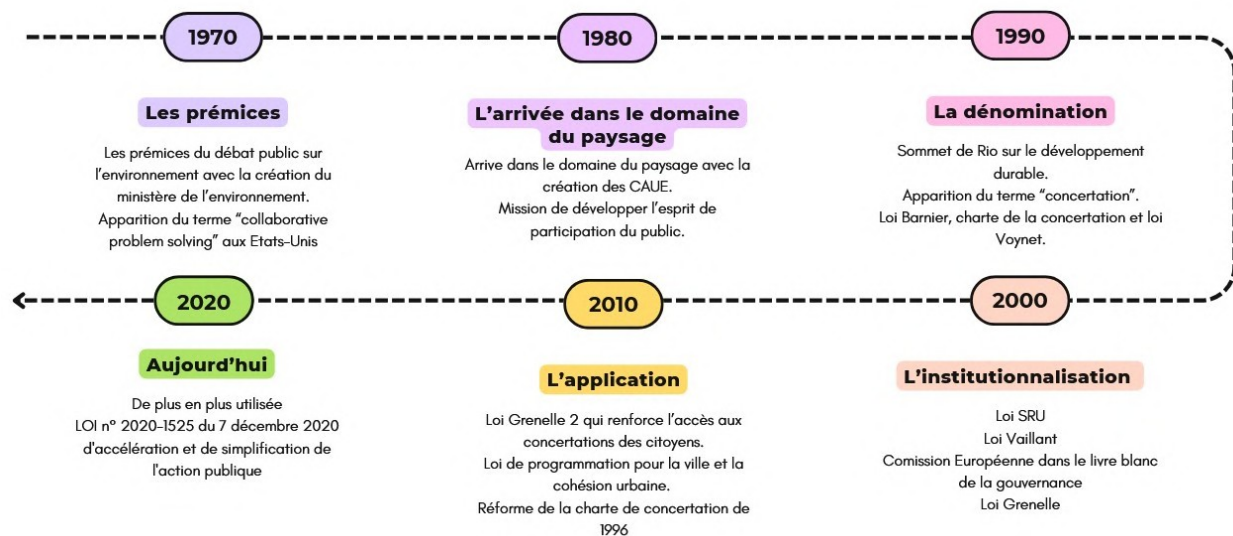


Figure 5 : Frise chronologique du développement de la concertation

Lors de tout ce processus, la définition de la concertation a constamment évolué et reste aujourd'hui sujet à débat. En France, du point de vue réglementaire, la concertation est avant tout une affaire environnementale. Dans le cadre de notre étude, sa définition recouvre sa pratique dans l'action publique.

Un des premiers points de désaccord concerne la clarification ou non de la définition de la concertation. Certains ne souhaitent pas et considèrent pas possible de “figer un mot précis pour définir le champ dans son ensemble : cela reviendrait à en figer par trop le périmètre.” comme le pense Laurent Mermet (Mermet, 2006). D'autres, au contraire, affirment qu'une définition plus restrictive pallierait aux problèmes liés à l'interprétation et à l'usage de ce terme (Beuret, 2012). Il est donc difficile d'en donner une définition unique. Celle utilisée dans le langage courant reste large et désigne, d'après le Centre national de ressources textuelles et lexicales, le CNRTL, “un mode d'administration ou de gouvernement dans lequel les administrés, les citoyens, les salariés, etc., sont consultés, et les décisions élaborées en commun avec ceux qui auront à les appliquer ou à en supporter les conséquences” (CNRTL, [s d]). Mais pour le domaine du paysage, trois mots clés ressortent des études et articles concernant la concertation. Ces termes sont “coopération”, “construction collective” et “au cours d'un processus”. Une définition proposée par Jean-Eudes Beuret en 2006 les reprend : “des processus de construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble” (Beuret, 2006). Le terme “processus” est

choisi pour se démarquer du mot “procédure” qui ne comprendrait pas les imprévus, les temps d’informabilités et les échanges spontanés.

Cet historique de la définition de la concertation comporte deux enjeux majeurs. Le premier est de prévenir d’une utilisation abusive de la concertation et de son expression comme d’un label servant d’alibi à des projets sans réelle participation citoyenne. Le second enjeu est lié à pour objectif de ne pas brider la concertation dans un cadre trop strict qui restreindrait la créativité nécessaire au projet.

III.2) Un mode de participation citoyenne

Avec une définition regroupant plusieurs méthodes de concertation, il est important de placer celle-ci parmi les modes de participation citoyenne et d’évoquer ses différents moyens de réalisations. Le fait de la situer parmi les différents outils de participation citoyenne permet d’en connaître les limites et d’être vigilant à rester dans un processus de concertation et non pas dans un outil de participation avec moins d’implication des citoyens.

En effet, les démarches de participation sont nombreuses et n’ont pas les mêmes objectifs et méthodes. Pour répondre à toutes les attentes des outils de participation citoyenne, Sherry Arnstein a proposé une échelle de participation (fig 6) (Arnstein, 1969). Son échelle est construite en fonction du rôle des habitants dans la décision publique. Si elle ne place pas la concertation, cette classification reste importante de part la grande différence d’implication des citoyens en fonction des projets mais surtout parce qu’elle en a inspiré de nombreuses autres (Jebeili, 2018).

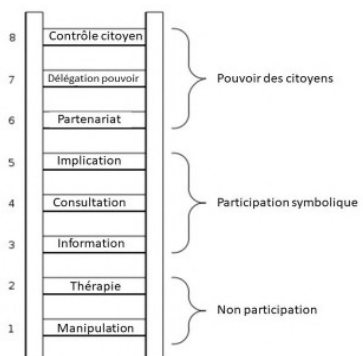
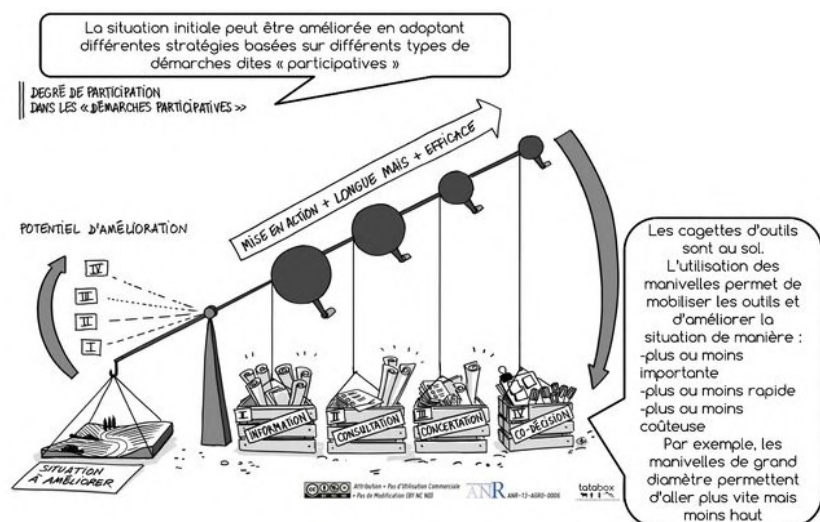


Figure 6 : “A ladder of citizen participation” (S. Arnstein, 1969)

Aujourd’hui, cette échelle a évolué et un nouveau barème de quatre catégories est communément admis (fig 8) (Dionnet *et al.*, 2017 ; Rozanès, 2019 ; Bergez *et al.*, 2018).

Figure 7 : Degrés de participation dans les démarches participatives (AUDOUIN E. *et al.*)



Les quatre catégories sont les suivantes :

L'information : Les citoyens sont informés des projets mais n'ont aucun pouvoir décisionnel ni de contribution.

La consultation : Le public est amené à partager son avis mais sans pouvoir dans l'élaboration ou la prise de décision.

La concertation : Les citoyens interviennent dans un projet de réflexion collective où ils donnent leurs idées et de la matière qui doivent servir pour co-élaborer le projet ou une partie de celui-ci. "Le maître d'ouvrage s'engage à écouter, à éventuellement modifier son projet, voire à y renoncer intégralement" (CERTU *et al.*, 2001)

La codécision : Les décideurs et les citoyens possèdent ensemble les pouvoirs relatifs aux prises de décisions publiques. C'est un pouvoir de contribution, d'élaboration et de décision.

Ces précisions sont importantes pour la suite de ce rapport car elles permettent de mieux situer le rôle de la concertation. Il faut donc être vigilant sur les projets l'utilisant à donner de l'importance aux réflexions des citoyens mais en laissant le pouvoir de décision aux élus.

Pour rester dans la bonne catégorie et avoir la méthode de concertation la plus efficace, plusieurs étapes sont à respecter.

III.3) Les étapes de concertation

Pour réaliser une concertation efficace et utile au projet, de nombreuses étapes et questions doivent se poser.

III.3.1) A quel moment du projet ?

La concertation est un processus qui doit s'adapter à chaque projet. Il n'y a donc pas un moment précis qui doit être respecté dans chaque projet. Néanmoins la convention d'Aarhus conseille de la commencer le plus tôt possible pour que tous les choix soient encore possibles (CER *et al.*, 2006). D'autres préfèrent la faire intervenir entre la cadrage du projet et la phase de spécification pour ne pas proposer des questionnements trop larges ou abstraits (Voineau, 2010). Dans tous les cas, il ne faut pas oublier que plus la concertation arrive tard, plus les choix sont restreints et plus le niveau de participation citoyenne est bas (Zetlaoui-Leger, 2017). Enfin, pour un projet ambitieux, le processus peut intervenir dans le maximum de phases. Il ne s'agit plus toujours de concertation, surtout lors des dernières étapes, par exemple avec des chantiers participatifs, mais de participation citoyenne.

Le plus important pour une bonne concertation est de s'intéresser au contexte.

III.3.2) S'intéresser au contexte de chaque projet

Le contexte de chaque projet est différent et conditionne de nombreux paramètres. Il permet également de réfléchir à si la concertation est bien le niveau de participation citoyenne adaptée et si c'est le cas, quels moyens seront mis en œuvre pour son bon déroulement. Plusieurs questions se posent au moment du contexte à propos de la démarche globale, des commanditaires, de

l'espace/temps, des participants, de la présence de blocages et sur les impacts de la concertation (Dionnet *et al.*, 2017). Il faut donc se demander :

- Est-ce que la concertation s'intègre dans une démarche plus longue et laquelle ?
- Qui souhaite une concertation et avec quels objectifs ?
- Sur quel périmètre et sur combien de temps la concertation va se passer ?
- Qui sont les participants et quelles seront leurs attentes ?
- De potentiels conflits ?
- Que va devenir le résultat de la concertation et comment sera-t-il intégré au projet ?

Le contexte doit permettre de donner en partie les objectifs de la concertation, une stratégie de mobilisation des habitants et d'identifier les acteurs de la démarche.

III.3.3) Les acteurs du projet et de la concertation

Plusieurs acteurs interviennent lors des différentes étapes de concertation des projets de maîtrise d'œuvre. Ils peuvent varier en fonction des projets. On appelle parties prenantes tous ces acteurs ayant un intérêt dans la décision.

Pour ceux qui organisent la concertation, il existe différentes stratégies. Cela dépend principalement de la MOE. Certains préfèrent tenir le crayon et organiser la concertation pour que la parole citoyenne soit au minimum dénaturée par des traductions/synthèses multiples. D'autres choisissent de déléguer à des concertants séparés des concepteurs pour créer un "tiers de confiance" (les participants se sentent plus libres car le tiers de confiance ne dessine pas le plan). Enfin, des MOE font le même choix de confier la concertation à une agence spécialisée mais car elles n'ont simplement pas les compétences requises.

Les acteurs ont différents profils et peuvent regrouper la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, une agence de concertation, des aides à la maîtrise d'ouvrage (petites villes de demain, ...), des commerçants, des associations locales, des associations spécialistes de sujets, des écoliers, ... Ces différents groupes ne sont pas présents pour chaque projet et peuvent varier en fonction du moment de l'étude.

En plus du choix des acteurs, trois rôles existent : les décideurs, les spécialistes et les usagers. Les premiers doivent porter la concertation et éviter qu'elle ne tourne en rond. Les usagers apportent un point de vue et l'expertise d'usage (Rullac, 2021). Enfin les spécialistes doivent apporter des connaissances sur des points précis et servir de référents sur ces sujets. L'écoute est très importante entre ces rôles et chacun doit rester dans le sien pour ne pas être contre-productif. En effet, un dépassement de ces fonctions peut avoir un effet de lobbying, créer une technocratie ou une imposition de choix (Nicolas Blanc *et al.*, 2007).

Chaque acteur a également sa vision du projet et cela au sein même de chaque groupe. Par exemple, les habitants d'une commune ne souhaitent pas tous la même chose pour celle-ci de part leurs usages différents. L'activité économique du territoire, les clivages sociaux existants, les usages du site d'étude, les centres d'intérêts, le niveau d'éducation, la sensibilité écologique, tous ces éléments sont à prendre en compte et impactent plus ou moins directement la concertation et ses acteurs.

Pour travailler au mieux avec ces acteurs aux intérêts multiples, différents outils existent.

III.3.4) Le choix des outils

De nombreux outils existent pour réaliser une concertation. Il est vital de choisir les bons en fonction de plusieurs critères. Ce choix se fait selon le type de public ciblé, leur nombre, le temps accordé à la concertation, l'étape du projet et les objectifs de cette méthode. Il dépend donc du contexte local, du contexte de la mission, des objectifs assignés et des obligations légales (Martineau, 2013).

Plusieurs outils et supports existent donc. Les outils sont des méthodes de concertations, des dispositifs. Les supports sont des documents ou objets sur lesquels les outils vont s'appuyer. Ils peuvent être utilisés séparément ou combinés. Ces documents qui peuvent prendre de multiples formes doivent tout de même respecter plusieurs principes. Il doivent utiliser un vocabulaire adapté au public pour être compris par tous et ne pas être trop complexe pour servir de support à la discussion. Une liste de différents supports est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Tableau de différents supports à la concertations

Type de support	Description
<i>Le plan</i>	Un plan de la zone d'étude ou d'une partie. Simple d'utilisation et permet de symboliser des lieux marquants, des trajets, ... Il doit être assez simple car peut être difficile à lire. Limite liée à la 2D.
<i>Photographie</i>	Des photos simples du site d'étude qui permettent de bien se situer et de visualiser le lieu. Permet de se rendre compte de l'existant et de voir le site à différents moments de l'année.
<i>La photographie aérienne</i>	Proche du plan mais permet de montrer d'autres choses et peut être plus facile à lire.
<i>Dessins</i>	Il existe deux options, soit le support est un dessin réalisé à l'avance par la maîtrise d'œuvre, soit il est réalisé par les participants pendant la concertation.
<i>Images de références</i>	Elles permettent de montrer des images de projets ou lieux similaires pour favoriser les échanges et la réflexion. Il faut faire attention à ce qu'elles n'orientent pas trop le projet pour autant.
<i>Jeux de cartes</i>	Un des supports les plus libres qui peuvent permettre d'amener des échanges et de la réflexion de manière moins académique et de donner lieu à des échanges plus libres.
<i>Jeux de rôles</i>	Permet aux participants d'imaginer le point de vue d'autres personnes, de se sentir plus libres de s'exprimer et a pour but de donner lieu à des échanges constructifs et libérés.
<i>Les sondages</i>	Donnent la possibilité de recueillir plus d'avis mais ne laissent pas la possibilité aux débats et discussions.

Pour utiliser au mieux ces supports, plusieurs outils existent. Lors de la réalisation des moments de concertations via ces outils, les échanges doivent être transparents. De plus, un temps de maturation des avis entre les différents moments de concertation est intéressant à prévoir. Il permet

le temps de la réflexion à chacun mais ne doit pas être trop long pour ne pas perdre la motivation des participants.

La tableau 2 propose différents outils de concertation (Genevois, 2015). Il permet un aperçu de plusieurs outils mais n'est pas exhaustif et chaque dispositif peut s'adapter, évoluer et se combiner pour répondre au mieux aux besoins de la concertation.

Tableau 2 : Tableau de différents outils d'aide à la concertation

Outil	Le public cible	Description
<i>Les réunions publiques</i>	Tout type de public en nombre important	Il s'agit de l'outil le plus utilisé et le plus classique. Il correspond à l'organisation de réunions accessibles au plus grand nombre et s'adapte à tout type de public. De nombreux supports peuvent être utilisés dans une réunion publique lors de divers ateliers. La réunion peut être générale mais les gens peuvent également être séparés par tables pour créer des espaces de travail en plus petits comités.
<i>Le sondage délibératif</i>	A grande échelle	C'est un type de sondage qui part du principe qu'un sondage classique est influencé par l'opinion publique. Une première enquête par sondage est réalisée suivie d'une délibération éclairée parmi un groupe tiré au sort de participants. Une seconde enquête est ensuite mise en place pour analyser les changements de connaissances et attitudes des participants. Cela permet de constater les potentiels changements si le public global était lui aussi éclairé.
<i>Les résidences</i>	Tous les usagers du lieu	Les résidences sont l'un des outils les plus complets. Cela consiste à passer du temps sur place pour en comprendre au mieux les usages. Le fait d'y dormir, de manger, partager du temps avec les habitants permet des moments <i>off</i> propices aux échanges. De plus, passer du temps sur place donne confiance aux habitants et permet l'utilisation de nombreux supports.
<i>Le focus groupe</i>	Groupe de moins de 12 personnes	Le focus groupe est la constitution d'un petit groupe de travail. La création de cette équipe permet des échanges plus profonds, de tester des concepts en amont d'autres démarches plus générales mais aussi d'assurer un suivi après certaines concertation et de mettre en place ce qui a été dit.
<i>Processus Delphi</i>	Groupe de personnes en désaccord	Ce processus a pour but de répondre à un débat stéril. Les participants remplissent individuellement un questionnaire. Ils reçoivent ensuite, collectivement, une information sur les réponses qui ont été données. Ils répètent alors l'opération mais en devant argumenter et expliquer leur opinion (qui peut avoir changée). Un certain nombre de tours sont réalisés pour se rapprocher d'un consensus.
<i>Construction de scénarios</i>	Groupe de moins de 10	La construction de scénarios d'un futur souhaité et possible permet de libérer la parole en enlevant les barrières du présent. De plus, cet outil est très impliquant pour les participants qui doivent s'approprier

	personnes	le lieu.
<i>Stand lors d'événements</i>	Tous les usagers du lieu	La tenue d'un stand lors de marché, fête de village ou autre est un bon outil au début d'un projet. Cela permet d'informer, de communiquer sur d'autres temps de concertation, de proposer des sondages et de croiser de nombreux usagers qui ne sont pas forcément des habitants.
<i>Les sondages</i>	Un grand nombre d'usagers	Donnent la possibilité de recueillir plus d'avis mais ne laissent pas la possibilité aux débats et discussions.
<i>Balades commentées</i>	Petits à moyens groupes	Les balades commentées consistent à se promener dans la zone d'étude et de discuter du projet et d'éléments en lien avec celui-ci. Cela permet une bonne prise en compte du lieu, une meilleure visualisation et de penser à des détails qui auraient été oubliés.
<i>La préfiguration</i>	Tout public y compris les enfants	La préfiguration est une méthode permettant une bonne visualisation du projet et de ses surfaces. Le futur projet est imaginé par des dessins à la craie, des rubalises, ... Arrivant en général à la fin d'un projet, il permet d'organiser une rencontre agréable et de vérifier les détails des surfaces ou de mobiliers.
<i>Les phases tests</i>	Tout public y compris les enfants	Ces phases tests en tant que tels ne sont pas de la concertation, mais les discussions qu'elles induisent à la fin des tests en font partie. Il s'agit d'aménagements temporaires (mobiliers, peintures au sol, jeux de construction, ...) qui symbolisent le futur projet. Cela permet de se rendre compte des choses qui fonctionnent et de celles à modifier.

III.3.5) Evaluation et bilan

A la fin du projet ou après certaines étapes, une évaluation peut être réalisée pour estimer la réussite du projet. La première question à se poser est de savoir si les objectifs sont remplis pour savoir si les ressources investies ont servi. La deuxième est de savoir si le processus a respecté les principes de concertation. Enfin, la dernière question est de savoir si la méthode a permis d'obtenir d'autres résultats non anticipés au départ. Dans tous les cas, le bilan de la concertation peut servir à légitimer les résultats obtenus, à communiquer dessus et sur leur construction et, si l'évaluation est pendant le projet, à poursuivre la méthode (Dionnet *et al.*, 2017 ; Barreteau *et al.*, 2010).

Plusieurs critères sont à prendre en compte comme la transparence et traçabilité des débats, l'égalité des conditions d'accès, la clarté des règles, la façon de travailler, L'évaluation peut être réalisée par des experts ou de façon participative. La première question à se poser est le choix des critères d'évaluation qui peut être fait par des experts ou par les habitants. La deuxième question est sur qui remplit ces critères ? Cela peut de nouveau être les habitants ou les experts (fig 8) (Dionnet *et al.*, 2017).

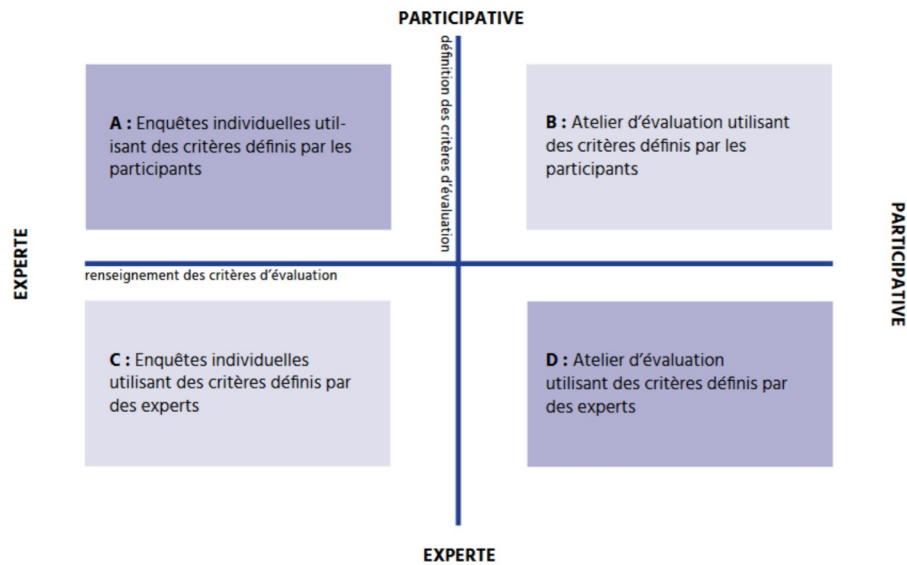


Figure 8 : Différents types d'évaluation de la concertation (source : Lisode, 2017)

III.4) La place de l'écologie dans la concertation

Après avoir présenté la méthode de concertation, il faut réussir à lui intégrer l'aspect écologie. Cette science, mise en avant dans plusieurs textes politiques et juridiques n'est cependant que peu présente dans les projets et encore moins en concertation (Morin *et al.*, 2016).

De plus, quand elle est prise en compte, la question est plutôt de savoir si le projet aura une dimension écologique que de la déterminer et savoir comment la mettre en place. Cela s'explique d'abord par une définition à préciser. En effet, il existe l'écologie scientifique et l'écologie politique. La première est la science qui étudie les relations entre les êtres vivants et leur milieu (Lipietz, 2023). La deuxième correspond à l'écologie d'une espèce en particulier, l'être humain (Lipietz, 2023). Il s'agit de courants politiques visant à fonder une société qui prend en compte la défense de l'environnement, la justice sociale et la démocratie participative (Géoconfluences, 2024). On y associe également le développement durable (Lipietz, 2023). Dans ce mémoire, l'écologie se base essentiellement sur l'écologie politique et sur la défense de l'environnement. De plus cela est lié aux choix politiques ou non que des élus sont amenés à faire lors des projets. Ces choix sont aussi une des explications sur les difficultés à mettre en place la dimension écologique dans les projets. Ils amènent à des tensions, des débats politiques, des conflits de générations et à un sentiment de peur ou malaise (Luginbühl, 2007). Il est donc important d'étudier le rôle de l'écologie dans l'aménagement paysager et sa place dans la concertation.

III.4.1) Les champs de l'écologie dans l'aménagement paysager

Les champs de l'écologie font de plus en plus partie de la réflexion lors de projets d'aménagements (Rode, 2020). C'était déjà le cas dès 1902 et le concept de cité-jardin (Howard, 1902). Pourtant, des ouvrages plus récents ne les mentionnent nullement comme l'ouvrage d'Alain Bourdin, en 2010, qui définissait ce que doit être l'urbanisme (Bourdin, 2010). Aujourd'hui, c'est difficilement entendable d'exclure les questions environnementales. Cela montre un réel changement sur les dernières années et une prise en compte plus importante des différents champs de l'écologie en maîtrise d'œuvre paysagère (Michel, 2017).

Mais ce domaine est très large et ses champs sont extrêmement variés. L'objectif d'un projet faisant cas de l'écologie est de prendre en compte le plus large panel d'actions bénéfiques à celle-ci et de les mettre en place. Néanmoins, tous les champs ne peuvent pas toujours être appliqués à chaque projet. Le plus important est de s'adapter au lieu du projet et à celui-ci. La figure 9 reprend les sept enjeux fondamentaux d'un projet écologique (annexe I et II) (Larramendy, 2023).

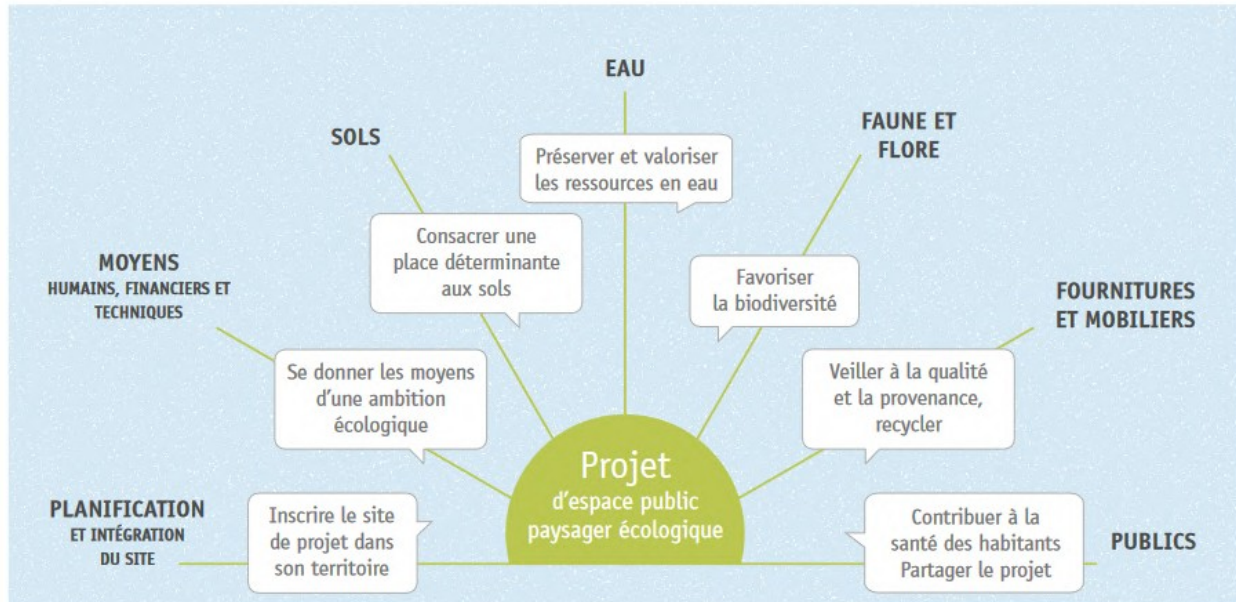


Figure 9 : *Projets d'espace public paysager écologiques : objectifs à atteindre en lien avec les 7 enjeux fondamentaux (source : Sandrine Larramendy, Plante et cité)*

Ces sept enjeux restent généraux et se décomposent en de nombreux aspects à prendre en compte dans les projets. Pour les sols, il faut les préserver ou les reconstituer, organiser la cohabitation entre les racines et les réseaux, créer de bonnes conditions de plantation, penser à la perméabilité, avoir un sol vivant, ... La gestion de l'eau est également un des points clés avec la volonté de réduire les besoins en arrosage, d'anticiper sa gestion et son infiltration et d'utiliser la végétation comme moyen de gestion. Il en est de même pour la gestion de la faune et de la flore avec des stratégies de plantations au bon endroit, des essences diverses pour créer des habitats, des gestions simplifiées, des pratiques respectueuses de la faune. L'origine des matériaux pour le projet et le mobilier doit également être pensée locale, durable, avec des matériaux de réutilisation et sans créer de barrière pour la faune (Larramendy, 2023).

Ces sept enjeux principaux regroupent également d'autres enjeux importants comme les sujets de pollution de l'air, de pollution lumineuse, de consommation de ressources, ... Les trames verte et bleue, brune, noire, blanche et air sont également à réfléchir (voir figure 10 et annexe III) (Larramendy, 2023 ; Cité Verte, 2019). De plus, le projet doit tenter de s'inscrire dans une démarche plus globale à l'échelle du territoire. Il doit s'intégrer à un réseau d'espaces publics et privés pour être cohérent à plus grande échelle.

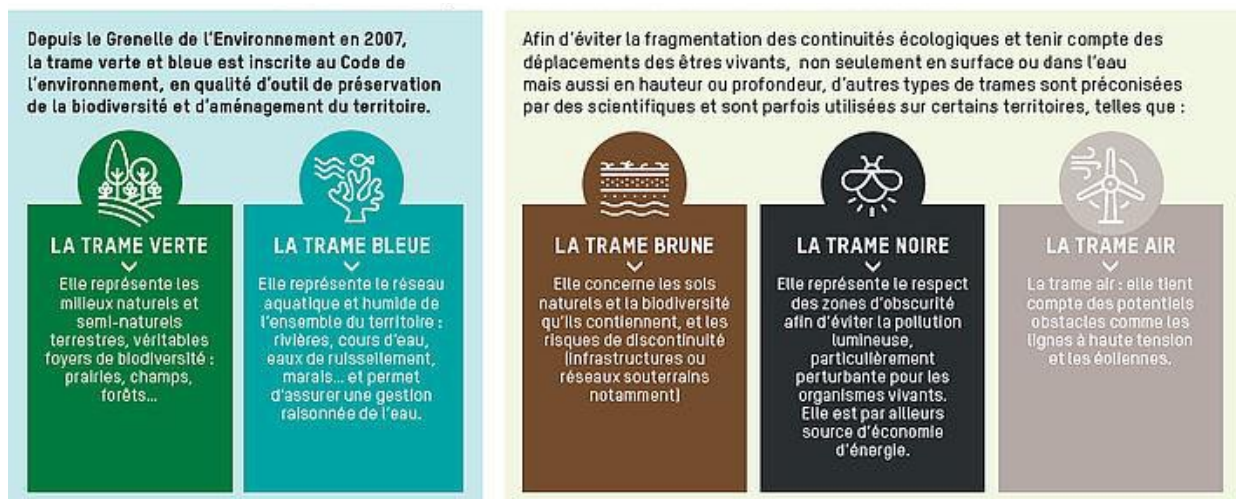


Figure 10 : Les trames, outils d'aménagement du paysage (source : Cité Verte)

La trame blanche n'étant pas décrite dans la figure 10, elle est définie comme une trame "formée de **continuités écologiques silencieuses**" par l'Institut de l'Écologie et de l'Environnement de Paris (IEES) (Legoupi, 2021).

III.4.2) La porte d'entrée dans la concertation

L'écologie n'est pas toujours présente dans les processus de concertation en maîtrise d'œuvre. Cela peut s'expliquer par un manque de connaissance sur le sujet, une peur des élus, des volontés politiques, ... Pourtant, depuis la décennie 1990, une corrélation existe entre démocratie participative et la protection de l'environnement. C'est en partie dû au sommet de Rio et cela impliquerait que la participation des citoyens à la prise de décision favoriserait les enjeux environnementaux. Cela a également été poussé par différents combats écologiques avec les premiers militants écolo, les hippies, les altermondialistes mais aussi des crises comme la crise du pétrole, ... (Villalba, 2021). Cela suscitent des interrogations, (Warin et Branche, 2006), au vu de l'accélération de la crise écologique, des politiques ne prenant pas en compte l'environnement et du faible nombre de concertations mettant l'écologie au cœur de la discussion mais également des déceptions (Balla, 2011) et des remises en cause (Mermet et Salles, 2015).

Ces dernières années, un essor est notable dans le nombre de projets mixant écologie et concertation. C'est d'ailleurs l'une de volonté de la ville de Lyon : "La sensibilisation à la protection de l'environnement [...] est un axe important de la politique poursuivie" et " se fait également en développant la concertation et la participation citoyenne" (Ville de Lyon, 2020).

Cet essor à l'échelle nationale est dû à une volonté politique appuyée par des aides financières. Les aspects écologiques et de participation citoyenne sont alors poussés par la maîtrise d'ouvrage qui souhaite toucher des aides. Mais dans de plus en plus de cas, la pression vient des citoyens. Cela peut être en amont du projet, appuyé par des associations, ou ressortir lors de concertation d'un projet "classique". Cela ajoute une pression sur les élus qui se penchent alors sur la question et étudient la cause écologique. C'est particulièrement vrai dans les métropoles comme la ville de Lyon où les partis élus sont des partis écologistes.

III.4.3) L'écologie dans la concertation

En concertation, l'écologie reste un sujet vaste et tous ces enjeux peuvent être soumis à la discussion. Étant complexe, la présence d'experts (maîtrise d'œuvre, écologue, association, ...) est importante. Il faut également une vulgarisation adaptée et prioriser certains sujets (ADEME, 2011). Pour en parler, tous les ateliers peuvent être utilisés. Une brève présentation ou explication peut y être ajoutée pour préciser le sujet. L'avantage de l'écologie, c'est que cela impacte directement le territoire et pour plusieurs de ses enjeux, de manière visible. Par exemple, il y a un côté ludique et qui s'adapte aux enfants lors de la plantation de diverses plantes, l'observation d'insectes qui viennent coloniser un nouvel habitat, des jardins de pluies qui retiennent l'eau, ... (Goujon, 2022). Enfin, il y a une évolution du lieu dans le temps avec la pousse par exemple qui peut également être constatée.

III.4.4) Les limites actuelles

Malgré l'essor de l'écologie dans les projets de paysage et son lien avec la concertation, plusieurs limites subsistent. La première est que tous les enjeux de l'écologie ne sont pas encore pris en compte dans les projets et encore moins en concertation. C'est particulièrement vrai avec les choses non mesurables comme la création d'habitats pour la micro-faune (Clergeau, 2019). Une autre limite est que le sujet est souvent considéré comme trop technique et non soumis à la concertation. Cela est parfois dû à une volonté politique pour ne pas s'intéresser à ce volet ou, au contraire, l'imposer (Cossart *et al.*, 2024), l'écologie étant régulièrement instrumentalisée et utilisée comme un marqueur politique. Une autre problématique à ce sujet est l'appréhension des différents acteurs à propos de la cause environnementale. Il y a une appréhension des habitants sur un sujet complexe, qui divise et qui peut être rejeté. Il y a aussi une crainte des équipes techniques qui n'ont pas toujours les compétences ou le savoir-faire adéquat comme avec la gestion différenciée. Le malaise est également présent du côté des élus qui veulent contenter leurs habitants (Aggéri, 2010). Enfin, la maîtrise d'œuvre n'est pas en reste avec une appréhension et une auto-censure liées à trop de désillusion et de complication (source interne).

IV) Résultats

Cette partie s'intéresse à deux projets de l'agence Toposcope. Ces deux projets montrent des aspects différents de concertation et d'impacts écologiques. Les acteurs de ces projets sont également divers et les projets ne sont pas au même stade de réalisation.

IV.1) Clérieux, un projet innovant

Ce premier projet est encore à ses débuts. Il est néanmoins intéressant car de nombreuses étapes de concertations et de décisions ont déjà été réalisées. De plus, il prend en compte la micro-faune, fait assez rare dans les projets d'aménagement.

IV.1.1.3) Les acteurs du projet

Le premier groupe d'acteurs est le comité de pilotage composé d'élus (Maire et adjoints). Le CAUE de la Drôme est également présent avec un rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage. Un autre pôle est le groupement de maîtrise d'œuvre avec Toposcope pour la partie maîtrise d'œuvre en paysage et pour le lien avec la concertation. Toposcope est accompagné d'Otéis, une agence de VRD et d'hydraulique et Arthropologia, une association naturaliste. Ce groupement travaille en lien avec les Ateliers Déconcertants en charge de la participation citoyenne et présent sur la commune depuis les projets antérieurs avec URBAN STUDIO. Enfin, le dernier groupe concerne les acteurs du site avec les habitants, les commerçants, employés communaux, les écoles et les concessionnaires réseaux (annexe IV).

IV.1.1.4) Des études antérieures au projet

La mission s'appuyant sur le travail d'Urban Studio et des Ateliers Déconcertants, il est important de comprendre leur étude.

Leur travail s'est décomposé en trois étapes avec un temps de concertation pour chacune (fig 12). La première partie consistait la réalisation d'un diagnostic participatif. Pour cela, une résidence d'une semaine a été mise en place en novembre 2021. L'ambition était de lancer la démarche de participation ainsi que de récolter différents points de vue pour identifier et affiner les grands enjeux du projet.

Pour cela, un local a servi à organiser différents moments de concertation. Plusieurs formats ont été mis en place à différents moments de la journée pour toucher le plus grand public possible. Il a ainsi été organisé un débat mouvant, des diffusions de films, des ateliers collectifs, des temps d'informations et d'échanges, des ateliers avec les écoles, des temps festifs et enfin des entretiens individuels sur la base du volontariat.

Un diagnostic reprenant le contexte urbain et paysager, l'usage des différentes rues et places, les contraintes techniques de la commune et les enjeux et orientations a ainsi été construit. Les enjeux sont présentés en annexe V.

La deuxième étape de l'étude antérieure au projet, consistait en la création de scénarios pour le plan guide à partir du diagnostic participatif. Urban Studio a dessiné des esquisses de plans et des coupes des différentes zones du projet et avec plusieurs variantes par espace. Pour concerter les habitants à propos de ce travail, deux manières de faire ont été mises en place. La première est la tenue d'une concertation classique en salle et autour de tables à discuter des dessins. La deuxième façon de procéder a été des actions d'activations. Il s'agit de pistes concrètes pour illustrer ce que serait la vie à Clérieux une fois les aménagements réalisés. Cela a amené à des échanges, des débats, des tests, des préfigurations, ...

Un exemple de variantes est présenté figure 13. Les habitants ont discuté des points positifs et négatifs de chaque variante pour donner les tendances souhaitées pour la réalisation finale du plan guide. Ce travail a été fait sur les différentes portions et places de la traversée.



Figure 12 : Calendrier de la construction du plan guide (source : Les ateliers Déconcertants)

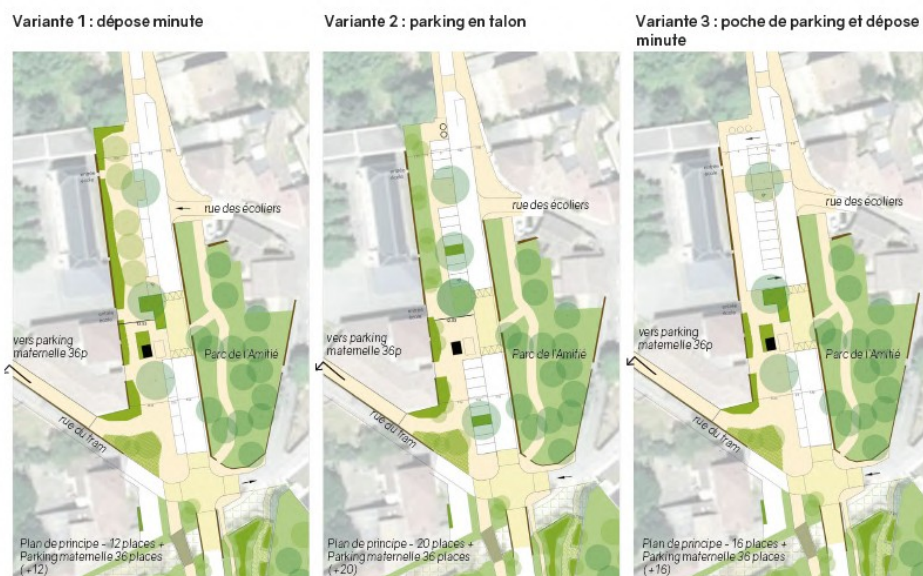


Figure 13 : Exemple de variantes issues du plan guide pour une zone (source : Urban Studio)

La troisième et dernière étape était celle du plan guide et des fiches actions. Le plan guide proposé est construit à partir du diagnostic et des retours sur les scénarios présentés lors de l'étape deux. Il propose un projet d'ensemble pour la commune et fixe un pré-programme sur lequel le cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre se base. C'est donc ce plan guide qui donne la direction à suivre pour le projet de Toposcope. En plus du plan guide, des fiches actions ont été réalisées et détaillent le contexte et les enjeux de chaque site ainsi qu'un pré-programme (exemples en annexes V, VI, VII). Des moments de concertation ont encore accompagné cette étape. Une concertation classique a été organisée ainsi qu'une action de préfiguration sur la place sainte Catherine. La première a servi à présenter les fiches actions et d'établir une priorisation des actions (vital, essentiel, confort, luxe). Six fiches actions ressortent prioritaires : 1. Place Ste Catherine, 2. Place du 19 Mars 1962, 3. Place Georges Brassens (place de l'école), 4. Parking des écoles, 5. Zone de rencontre (entrées, signalétique, sens de circulation...) 6. Liens piétons/vélos sud. Les enjeux principaux qui sont à retenir pour le projet sont les suivants :

- Réduire les risques
- Bien vivre à Clérieux
- Diversifier les modes de déplacements
- Respecter le vivant
- Développer un plan lumière
- 6 fiches actions prioritaires

Enfin, le dernier enjeu mis en valeur par les Ateliers Déconcertants pour la suite du projet est qu'il sera plus important d'informer que de concerter car il faut rendre visible le projet pour pouvoir ensuite intervenir au bon moment et pour les bons sujets.

Une autre étude a été menée en parallèle et de manière totalement déconnectée du plan guide. Ce travail est un plan de gestion différencié réalisé par FREDON Auvergne Rhône Alpes. Leur rapport fait un état des lieux des pratiques de la commune, définit de nouveaux objectifs, classe les différentes zones de la commune en plusieurs catégories et donne des méthodes d'entretien et d'amélioration des pratiques. Leurs principales conclusions sont données en annexes VIII, IX et X. Cette étude n'a pas de lien direct avec le projet de maîtrise d'œuvre. Elle est tout de même

intéressante à prendre en considération car les agents communaux n'appliquent pas les recommandations du rapport. Les reprendre ou les retravailler peut donc avoir son utilité.

IV.1.1.5) Une prise en compte de la biodiversité

Comme dit précédemment, l'écologie n'était pas au cœur du projet. Pourtant, la dimension environnementale l'a intégré petit à petit. Dans ce projet, il n'y a pas eu de facteur déterminant comme une subvention, une pétition ou autre. Mais l'envie d'intégrer l'écologie est arrivée petit à petit avec des projets précédents puis par le travail et la sensibilisation du CAUE. Cela s'est poursuivi avec les premiers échanges et moments de concertations avec Urban Studio qui ont cultivé cette envie. En effet, Urban Studio a intégré à l'étude antérieure des notions d'écologie. Ils ont ainsi proposé une palette végétale pour les arbres, arbustes et vivaces ainsi que des recommandations pour la gestion de l'eau et des eaux pluviales (EP) (annexes XI et XII).

Tous ces moments ont conduit la mairie à demander de prendre en compte la dimension écologique dans la candidature au projet. La réponse de Toposcope intégrant Arthropologia a permis d'amener cette réponse et de considérer la biodiversité et les causes environnementales en général dans le projet.

IV.1.2) Modes de concertations choisis

La place de la concertation est primordiale dans ce projet. Cela s'est vu avec dès l'étude antérieure d'Urban Studio et des Ateliers Déconcertants. Il y a une réelle volonté de la MOA de construire le projet avec les habitants et en incluant le plus de monde possible. Les trois résidences d'une semaine chacune réalisées par les Ateliers Déconcertants le montrent. La mairie assume ses ambitions et met les moyens pour réaliser une concertation efficace.

Cette volonté n'a pas changé pour la demande d'étude préliminaire que doit réaliser Toposcope, suivie du projet de maîtrise d'œuvre. Pour mettre en place de nouvelles concertations, la prise en compte de ce qui a été réalisé avant est primordiale. Il y a d'ailleurs une continuité avec le choix de la mairie de continuer à faire appel aux Ateliers Déconcertants pour le projet. Toposcope est alors "sachant" en concertation mais c'est bien les Ateliers qui sont chargés de la concertation. Dans les faits, elle est réfléchi ensemble, présentée par Toposcope et avec les Ateliers Déconcertants en tiers de confiance. Leur rôle est de faire le lien, pour les habitants, avec les études antérieures, de vulgariser les propos de Toposcope et de rédiger les comptes rendus.

Le projet de Toposcope se découpe en une étude préliminaire puis en un projet de maîtrise d'œuvre, des moments de concertations sont prévus dans les deux parties. Le projet est à la fin de l'étude préliminaire et plusieurs ateliers sont déjà réalisés.

Le premier est une résidence se déroulant sur deux jours en mai. Ce moment d'échanges débute par un temps avec les élus pour savoir ce qui sera soumis à la concertation. Il se prolonge par un temps d'immersion avec une visite de la commune et des relevés écologiques. Ensuite plusieurs rencontres ont lieu. La première est avec les commerçants. Il s'agit d'échanges en portes à portes pour discuter de la connaissance du projet par les commerçants, de leurs envies et craintes ainsi que de leur fonctionnement (livraisons, besoin en places de parking, etc). Une rencontre avec les directrices des deux écoles primaires est ensuite organisée. L'objectif est de savoir si elles sont intéressées pour que leurs élèves participent à des ateliers comme des ateliers de conceptions et/ou des visites sur la biodiversité avec les insectes et plantes locales. La dernière rencontre avec un groupe précis concerne les services techniques. Les échanges avec les agents permettent de

comprendre leur notion de ce qui est beau et de ce qui diffère selon les agents. La discussion concerne également la gestion différenciée, le lien entre les élus et les agents, la présentation des objectifs du groupement, des questions sur l'entretien et la gestion actuelle (hauteur et fréquence de tonte, régularité de l'entretien, ...), les machines utilisées, ... Les savoir-faire des agents techniques sont également identifiés avec de la maçonnerie, de la serrurerie et de la menuiserie. Ils seraient d'accord pour encadrer des petits chantiers participatifs utilisant ces compétences.

Le second temps de cette résidence est une réunion publique. Son utilité principale est de faire le lien entre le projet antérieur et l'arrivée de Toposcope. La réunion, regroupant entre 40 et 50 participants, s'attarde ensuite sur les différentes zones et scénarios retenus du travail d'Urban Studio. Les échanges sont riches et une forte attente sur l'étude hydraulique concernant le challon et ses problèmes de crue en ressort.



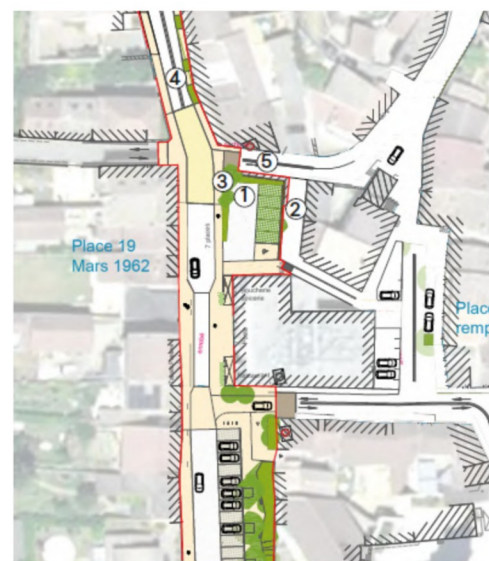
Figure 14 : Photographies de la réunion publique
(source interne)

Le deuxième moment de concertation, en juillet, a pour objectifs de travailler sur les fiches actions et la mise à jour du plan guide avec des actions concrètes et d'améliorer les gestions des espaces et principalement des parcs. Pour cela une concertation est prévue par le biais d'une réunion publique. Les habitants-usagers sont donc conviés pour orienter le choix des élus. La première phase de la réunion consiste en un temps de réflexion individuelle ou en petits-groupes pour réfléchir aux usages des parcs de Clérieu. Ce temps est suivi d'une présentation réalisée par Arthropologia. Il s'agit du diagnostic et des préconisations en matière de biodiversité pour la commune. Cet exposé est un temps d'information mais sans concertation. La dernière partie de la réunion est la présentation des adaptations du plan-guide à partir de ce qui est ressortie de la première résidence et des idées de Toposcope. Pour cela, les fiches actions sont présentées en insistant sur les modifications (en gras fig 15) puis des questions et échanges se font. De cette réunion ressort l'usage des parcs avec celui du Château qui est le plus fréquenté, les éléments qui sont appréciés et les moins attractifs, les préoccupations et réserves des habitants ainsi que leurs visions des aménagements proposés.

Les éléments du projet, place du 19 mars :

- 1. Démolition de la maison acquise par l'Epora pour donner de l'épaisseur à la traversée de Clérieu, donner un aperçu de la rue des remparts.**
- 2. Reprise des stationnements en fond de place pour renforcer l'effet d'ouverture.**
3. Massif planté à la place des conteneurs. Nouveau positionnement des PAV à définir...
4. Maintien de l'écluse déjà existante.
5. Passage à sens unique de la rue des remparts.

Figure 15 : Exemple de fiche action modifiée en amont et discutée en concertation (source : Toposcope et Urban Studio)



Le troisième atelier est avec les commerçants. Il est avancé par rapport au calendrier initial suite à un quiproquos. En effet, les marchands ne sont pas venus au deuxième atelier à cause de l'horaire et car ils pensaient avoir des entretiens individuels. Cela crée une peur de leur côté car ils n'ont que certains retours sans toutes les explications et voient des plans qui ont été discutés lors du deuxième temps de concertation mais ne connaissent pas les modifications. Cela les conduit à demander une réunion avec le maire pour exiger des explications. Toposcope ayant vent de cette réunion par hasard, demande à l'intégrer pour mettre les choses au clair. Cette réunion est l'occasion de leur expliquer le projet en détail, de les rassurer et de leur faire comprendre que leurs points d'inquiétudes sur les livraisons et places pour les clients n'avaient volontairement pas été détaillés dans le deuxième atelier car cela doit être vu avec eux. La réunion évoque donc ces sujets et permet aux commerçants de partir rassurés et de savoir que leurs envies et besoins sont bien pris en compte dans le projet.

Les résultats de ces ateliers et leurs suites sont présentés dans la partie suivante.

IV.1.3) Les premiers résultats

IV.1.3.1) Les résultats actuels

Les résultats actuels sont ceux de l'étude préliminaire et pourront évoluer et s'affiner par la suite. Ils s'appuient sur le travail réalisé en amont par Urban Studio et ne correspondent pas encore au projet en lui-même.

Les premiers résultats obtenus par Toposcope sont ceux issus de la résidence initiale. Cette résidence a permis plusieurs avancées. La première est la rencontre et le passage de témoin du projet avec le relais transmis à Toposcope. Cela s'accompagne d'une définition précise du périmètre d'étude (fig 16) et d'une classification par ordre d'importance des différents espaces. Les secondes avancées sont des pistes pour le futur. Par exemple, les rencontres avec les directrices d'écoles et ce qui en est ressorti témoignent de leurs volontés d'intégrer les élèves à divers ateliers. Cela permet la création d'un nouveau moment de concertation (décrit dans la partie *IV.1.3.2*). La rencontre avec les services techniques montre également des problèmes dans la manière de fonctionner actuelle. Très peu sont formés à la gestion différenciée bien qu'une étude sur ce sujet ait été menée à Clérieux. De plus, ils ne peuvent pas forcément appliquer ces principes à cause du matériel et d'une tondeuse inadaptée. Cela conduit aussi à la réflexion d'un temps de concertation avec eux et les élus. Cette première résidence prend en compte une partie écologique avec la gestion de l'eau mais principalement à cause des craintes des débordements de l'Herbasse. La biodiversité est encore peu abordée ou pas suffisamment prise en compte comme avec les services techniques.



Figure 16 : Périmètre d'étude de Clérieux (source interne)

La deuxième résidence et le travail en amont proposent des résultats plus concrets. La première partie concerne les parcs et les résultats du diagnostic écologique.

L'étude d'Arthropologia dresse un diagnostic écologique des six parcs de la commune. Il s'attarde sur l'accueil des pollinisateurs selon divers critères (alimentation, habitats, menaces, ...). Ce rapport est accessible aux habitants. Le bilan des parcs montrent des scores de biodiversité

globalement faible mais avec le parc du château qui se détache (fig 17). Pour les autres parcs, une marge de progression existe et doit être discutée avec les habitants, services techniques et élus.



	Site	Adresse	Date	Score Total (/250)	Score Total (%)	Alimentation (/110)	Alimentation (%)	Habitats (/100)	Habitats (%)	Menaces
1	Parc de l'amitié	83 D114	03/05/24	42	17%	47	43%	28	28%	-39
2	Parc du Béguinage	45 Impasse de la Maison Forte	03/05/24	17	7%	35	32%	10	10%	-34
3	Parc du Tram	29-17 Rue du Tram	03/05/24	53	21%	68	62%	14	14%	-35
4	Parc du Château	3 Chem. des Fabriques	13/05/24	106	42%	87	79%	42	42%	-30
5	Parc de Clerval	Cité Clerval	13/05/24	51	20%	55	50%	25	25%	-35
6	Parc des Riveraines	115-51 Lot. la Riveraine	13/05/24	90	36%	82	75%	36	36%	-35

FORT : espace jouant des rôles écologiques multiples (fourniture de ressources alimentaires, de refuges, de zone de déplacement voire d'habitat pour la faune...)

→ à préserver, à valoriser

MOYEN : espace jouant certains rôles écologiques (réservoir de ressources alimentaires, couloir de déplacement, refuge...)

→ à améliorer

FAIBLE : rôles écologiques fortement réduits à inexistants

→ à modifier

Figure 17 : Diagnostic écologique des parcs de Clérieux (source : Arthropologia)

Les six parcs sont également présentés en détail avec un état des lieux de l'existant et des propositions d'aménagements types pour améliorer la biodiversité accompagnée de recommandations d'entretien (annexes XIII à XVIII). En plus de cette présentation, les habitants décrivent leurs usages des parcs et c'est le parc du château qui est plébiscité. En effet, c'est celui le plus utilisé de la commune de par sa taille et ses différents usages (jeux pour enfants, toilettes, espace de prairies, multiples arbres et zones ombragées, ...).

Les réactions des habitants à ces aménagements sont positives mais avec quelques préoccupations. Elles concernent la sécurité, la gestion et l'entretien. La concertation permet de répondre à ces craintes avec un jeu de questions réponses qui concerne notamment l'ambrosie, les risques incendies et le besoin en eau et arrosage. Une palette végétale est également proposée (fig 18 et 19).

Arbres indigènes

Arbustes et arbrisseaux indigènes



Figure 18 : Proposition de palette végétale arbres et arbustes (source : Toposcope et Arthropologia)

Sous-arbrisseaux indigènes



Vivaces indigènes



Figure 19 : Proposition de palette végétale sous-arbrisseaux et vivaces (source : Toposcope et Arthropologia)

Le diagnostic établi sur la commune permet d'identifier une palette végétale locale d'intérêt ornementale. Cette palette locale sera complétée par quelques éléments plus horticoles.

Les derniers résultats sont les plans modifiés. Ils sont au nombre de trois avec les secteurs nord, centre et sud (annexes XIX à XXI). Le secteur centre est présenté figure 20. Ces plans reprennent la base des plans d'Urban Studio mais avec des modifications. Ces changements sont le fruit des concertations, des volontés des élus et du travail et ressenti de paysagiste de Toposcope.



Figure 20 : Plan esquisse secteur Centre de Clérieux (source : Toposcope)

Ces résultats ne seraient pas les mêmes sans la concertation qui a amené à de nombreuses réflexions :

- modification du système de stationnement proche des commerces (places PMR, arrêts minutes, places avec limitation de temps et places livraisons)
- prise en compte de l'écologie et principalement de la biodiversité dans le projet
- un diagnostic précis réalisé par Arthropologia et accepté par les habitants
- des plans adaptés au projet actuel et à l'usage des lieux par les usagers
- même constat pour les parcs

Mais du fait que le projet en ai encore à ses débuts, la concertation a surtout menés à des résultats plus imperceptibles et pistes pour le futur :

- une transmission entre l'étude antérieure et le projet actuel réussi
- des connaissances écologiques (gestion de l'eau, végétalisation, biodiversité) pour les habitants
- un projet accepté par la population et et qui subira moins de dégradations
- la programmation de plusieurs ateliers de concertations
- un lien retrouvé entre les élus et les équipes techniques avec possiblement l'achat de nouveaux matériels

IV.1.3.2) Les ateliers prévus pour la suite du projet

Ces résultats sont une première approche du projet et correspondent à l'étude préliminaire. Ce n'est que le début du projet et ils pourront évoluer au fil du temps. Pour cela, d'autres concertations sont prévues.

La première, à court terme, fait suite à la première résidence et la rencontre avec les services techniques. Ce moment cumulé au travail d'Arthropologia et de leurs recommandations en matière de gestion, a fait ressortir plusieurs points. Cela concerne leurs modes de gestion, leurs envies, ce qui leur est demandé par les élus, le matériel qu'ils ont à disposition, ... Il en a émergé un manque de communication entre les élus et les services techniques. Toposcope et les Ateliers Déconcertants vont donc organiser une concertation entre ces deux groupes pour faciliter la communication et mettre en place des objectifs communs.

Un autre atelier sera organisé avec les écoles. Une intervention avec les élèves par un habitant qui est également un ancien membre d'Arthropologia. Ce choix est influencé par plusieurs raisons. Tout d'abord, l'atelier sera réalisé chaque année dans les écoles pour assurer une continuité au projet et continuer à sensibiliser les élèves à la biodiversité. Une fois ce choix fait, deux solutions existent. Former les enseignants ou faire intervenir un intervenant extérieur. La deuxième solution est privilégiée car cela est plus facile administrativement et permet d'avoir un spécialiste du sujet.

Une autre méthode mise en place est une phase de test avec des zones qui passent en gestion différenciée pour obtenir le retour des habitants sur l'esthétisme et des équipes techniques sur l'entretien. Cela permet de concerner tout le monde et de voir ce qui fonctionne.

Enfin, de multiples concertations auront lieu pendant le projet ainsi que des chantiers participatifs. Les prochaines, après celle avec les services techniques, seront sur le rendu de l'AVP car les scénarios et les grandes orientations ont déjà été beaucoup concertés et que pour le prochain, il faut qu'il y ait eu des avancées.

IV.2) Les collèges, un projet motivé par l'eau

Ce projet est différent de Clérierix et va permettre de montrer une autre façon de réaliser un aménagement. Il concerne la désimperméabilisation et la végétalisation de quatre cours de collèges. Financé par l'agence de l'eau, sa problématique principale concerne la désimperméabilisation des sols et la gestion de l'eau à la parcelle. Le projet est aujourd'hui presque terminé.

IV.2.1) Le contexte du projet

IV.2.1.1) Les quatre collèges concernés

Le projet concerne quatre collèges situés à proximité de Lyon, à Saint-Pierre-de-Chandieu, Condrieu, Villefranche-sur-Saône et L'Arbresle (fig 21). Ces quatre collèges publics ont plusieurs points communs avec des espaces imperméabilisés et pas ou peu de végétation accessible aux élèves. Plus précisément, le manque de végétation couplé à un enrobé donne des zones peu agréables pendant les fortes chaleurs. Enfin, le contexte est particulier de part la forte densité des élèves et de leurs âges.



Figure 21 : Périmètre d'étude des quatre collèges (source interne)

IV.2.1.2) Contexte et objectifs du projet

Le projet de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours de quatre collèges du Rhône, pour la gestion des eaux pluviales et pour l'animation pédagogique du projet est en réalité quatre projets en un. Les quatre projets sont liés mais chaque collège est différent et avec son propre contexte. Ces projets, subventionnés à 50 % par l'agence de l'eau et à 50 % par le département, doivent répondre à des enjeux de désimperméabilisation et de gestion de l'eau de pluie. Mais ils doivent également être construits avec et pour les élèves.

Pour répondre à ces enjeux, 4,5 mois de concertation et 6 mois de maîtrise d'œuvre sont demandés avec une participation des élèves cadrée dans le temps et en lien avec les phases de programmation. Des engagements sont également pris par rapport aux objectifs de l'agence de l'eau et sur un niveau d'infiltration des eaux pluviales (EP). Une palette végétale locale et adaptée doit également être réalisée tout en limitant l'entretien futur du site. Enfin, le projet doit lutter contre les préjugés et l'opposition à la nature en milieu urbain et d'autant plus dans les cours d'écoles. Ces préjugés sont liés à un imaginaire de nature dangereuse et entraînant des allergies, des piqûres, de la saleté, des chutes de branches, ... Un des autres enjeux du projet est donc de lutter contre ces avis négatifs et de faire émerger les avantages de la présence de la nature.

IV.2.1.3) Les acteurs du projet

Plusieurs acteurs ont pris part au projet des quatre collèges. Les premiers sont évidemment les commanditaires. Il s'agit de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du département du Rhône. Ils sont aidés par le CAUE Rhône Métropole qui a pour rôle d'aider à la maîtrise d'ouvrage et qui a travaillé sur un premier état des lieux des collèges. Un autre groupe d'acteurs concerne les membres des collèges avec les équipes enseignantes, les élèves, les techniciens et les directions de chaque établissement. Les derniers acteurs sont la MOE et le pôle animation. Il est composé de Toposcope, le mandataire du projet, de Graines de Sol et Natura Scop, pour l'animation pédagogique et d'Otéis, qui s'occupe de la partie VRD et OPC. Ce dernier groupe a des responsabilités bien définies pour concevoir au mieux le projet en lien avec les acteurs du collège (fig 22).

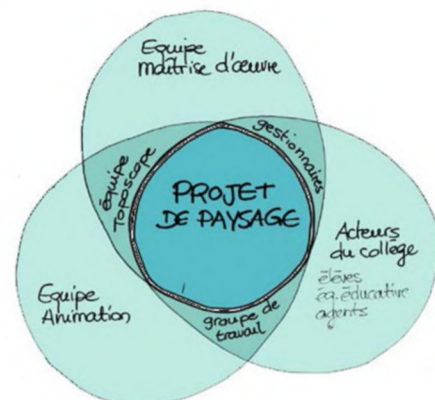


Figure 22 : Schéma des différents acteurs du projet, et leurs interfaces (source interne)

Cette étude sur les collèges regroupe en réalité quatre projets, un par établissement. Les acteurs de la MOE et de l'animation se sont donc répartis par collège. Il est attribué à chaque établissement un binôme. Ils sont constitués d'un référent, qui s'occupe des échanges avec les acteurs de l'établissement, propose les moyens de concertation et rédige les comptes rendus et d'une deuxième personne qui doit l'aider pour la tenue des concertations. Les ateliers choisis sont donc spécifiques à chaque collège. Une mise en commun des résultats des premiers échanges est ensuite réalisée et ainsi que pour les premières esquisses.

Ce rapport va détailler le projet du collège de Condrieu, où Carole, une membre de l'équipe de Toposcope est la référente.

IV.2.1.4) Le collège Le Bassenon à Condrieu

Plusieurs personnes ont travaillé sur ce projet. Il y a évidemment Toposcope avec Carole de Mésanstourne, la référente du collège pour la MOE et qui a organisé la partie concertation. Alexis Bisiaux a lui dessiné l'esquisse avec Carole. Pour la partie animation pédagogique, Ingrid Saumur a assisté Carole. Elle travaille pour FAR paysagistes, faisant partie de Natura Scop. Les acteurs du collèges ont également participé avec l'équipe enseignante, les élèves et l'équipe de direction et d'entretien. Enfin le CAUE du Rhône a effectué un premier état des lieux.

Son travail situe le collège dans son cadre en présentant le quartier, les abords du collège et la ville. La partie qui nous intéresse le plus concerne le diagnostic paysager du collège. Il présente une cour principalement minérale mais entourée par un peu de végétation. De plus, le coteau viticole est bien visible et donne une ouverture sur le paysage aux collégiens. De plus, le collège possède un jardin pédagogique mais très rarement accessible aux élèves. Ils disposent donc d'une cour en enrobé entouré par des bandes enherbées et quatre arbres (fig 23). Un reportage photo sur le site est en annexe XXII.

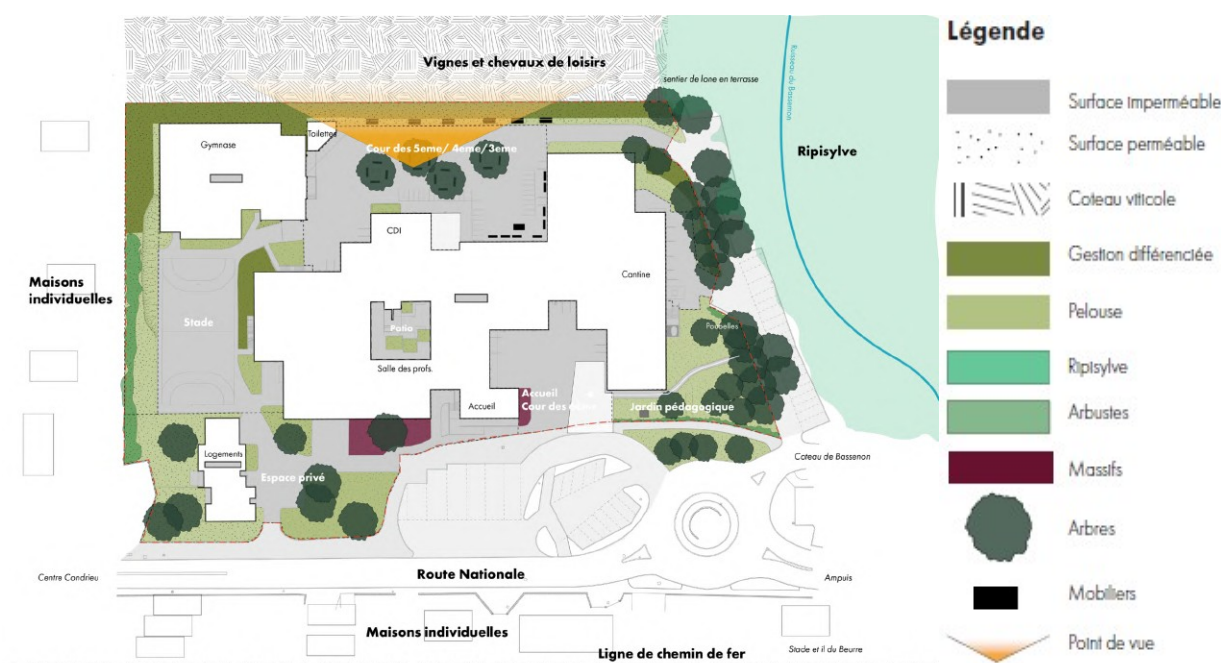


Figure 23 : Plan du diagnostic paysager du collège Le Bassenon (source : CAUE)

Un autre point intéressant du diagnostic est sur la gestion des EP. Elles sont intégralement renvoyées aux réseaux et sans infiltration dans les sols. Cela est donc à corriger pour le projet.

Il le souligne d'ailleurs dans la liste d'enjeux qu'il dresse avec des volontés de désimperméabilisation et de création d'espaces ombragés. Il insiste également sur la valorisation du jardin pédagogique et sur l'entrée et le parking du collège qui doivent être requalifiés et apaisés.

IV.2.2) Modes de concertations choisis

La place de la concertation est très importante dans ce projet avec une vraie volonté de construire avec les élèves. N'étant pas possible de travailler avec tous les élèves du collège Le Bassenon, deux classes sont sélectionnées. Ces deux classes et leurs enseignants principaux se sont portés

volontaires pour réaliser le projet et pour communiquer dessus au reste de l'établissement. De plus, le collège avait déjà mis en place des éco-délégués. Ce sont des élèves qui ont le rôle de délégué mais pour les questions autour du domaine de l'écologie. Ils suivent un cours supplémentaire sur ces questions environnementales et peuvent servir de relais pour le projet. Pour cela, les éco-délégués des deux classes concernées en parleront aux autres qui feront le lien avec leurs classes respectives.

La concertation s'articule tout au long du projet. Sur l'ensemble de celui-ci, six ateliers sont prévus (fig 24).

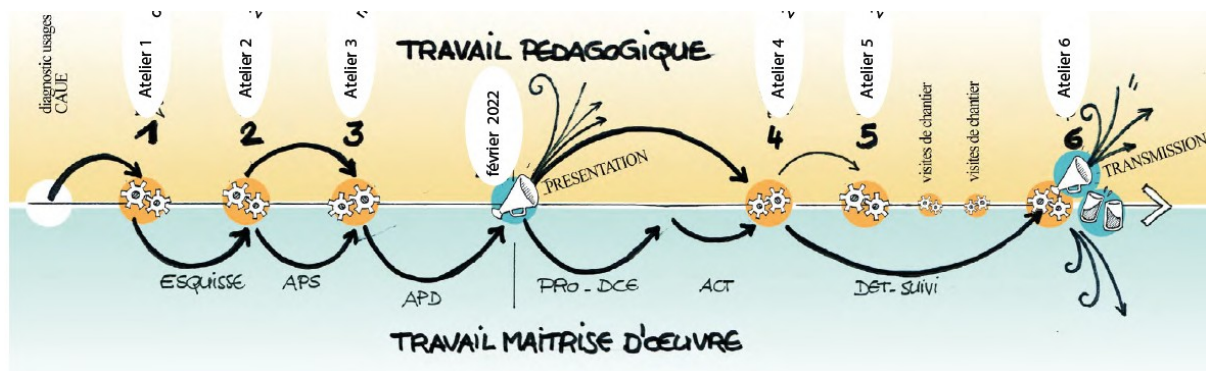


Figure 24 : Calendrier des concertations et des étapes du projet du collège Le Bassenon (source : *Toposcope*)

Le premier, “Rêver et partager ses idées” arrive dès le tout début. Il a pour rôle de lancer le projet, de faire connaissance et de réfléchir ensemble à ses enjeux. Il se déroule sur une demi-journée avec une courte présentation sur les enjeux climatiques et sur les grands principes de la gestion de l'eau et de la végétalisation. Ce moment permet de donner une base à tous les élèves. Il est poursuivi par une promenade commentée dans le collège suivie d'une restitution sur plan par les enfants. Il leur est demandé de localiser les espaces à améliorer de la cour. Enfin, les élèves ont terminé la séance par un atelier de dessin. A l'aide d'images de références, les élèves dessinent ou écrivent leurs idées. Il en est ressorti 5 grandes thématiques qui sont :

- Du mobilier pour partager
- L'eau, une ressource
- Îlots de fraîcheurs
- Des matériaux perméables
- Sécurité et accessibilité des espaces

D'autres idées plus précises ont germé comme la création de chemins en bois, l'intégration d'une mare pédagogique, des abris contre la chaleur,...

Le deuxième atelier propose aux enfants de travailler sur leur cour idéale. Pour cela, ils doivent construire des maquettes de scénarios d'aménagement. Quatre grands thèmes inspirés des thématiques de l'atelier précédent sont mis en place : l'eau, le végétal, le mobilier et les usages et ambiances. De ce travail ressort des maquettes.

Ces maquettes font la transition avec l'atelier suivant. Cet atelier consiste en le choix d'un scénario et de la création de la maquette d'ensemble de celui-ci. Pour cela, trois groupes sont créés.

La première table correspond aux graphistes. Leur mission est de réaliser un plan masse, une coupe et un photomontage (collage) du projet. Ce plan masse va être investi par le deuxième groupe : les paysagistes. Leur travail consiste à s'inspirer des maquettes réalisées lors de l'atelier précédent afin de construire une nouvelle maquette à l'échelle (fig 25). Ils réfléchissent également au devenir de la cour arrière et du jardin pédagogique. Enfin, le dernier groupe s'intitule : les reporters. Les enfants sont chargés de communiquer sur le projet aux différents élèves de l'école. Pour cela, ils réalisent une bande dessinée, une affiche et un diaporama. Enfin, les trois groupes se réunissent pour représenter leur projet à la peinture blanche dans la cour de l'école à l'échelle 1. Cela leur permet de voir l'emprise réelle et de s'imaginer au mieux leur projet réalisé.



*Figure 25 : Photographie de l'atelier n°3
(Carole de Mesanstourne, 2022)*

Ces trois ateliers, en laissant leur libre arbitre et toute leur créativité aux collégiens, amène à la création de deux maquettes et à de nombreuses idées. A partir de leurs souhaits et envies, Toposcope dessine l'esquisse du plan en reprenant le plus d'idées possibles et en tenant compte des exigences techniques que requiert un plan de paysagiste : échelle, contraintes de réseaux, contraintes hydrauliques, etc. Ces trois étapes de concertation, proche de co-conception, permettent de dessiner un plan au plus proche des envies des élèves et les intégrant réellement au projet.

Les trois ateliers suivants arrivent plus tard. Ils ne sont plus au moment de la conception mais de la réalisation du projet. Les ateliers quatre et cinq sont des chantiers participatifs. Le premier est le montage collectif d'un élément du mobilier. Le second, consiste en la plantation d'herbes aromatiques et en la construction d'une cabane saule. Il s'agit d'une cabane vivante utilisant un saule comme "murs". Enfin, le dernier atelier est l'inauguration et la célébration du chantier avec les enfants.

Les résultats de tous ces ateliers sont présentés dans la partie suivante.

IV.2.3) Les résultats

De nombreux résultats et différents livrables ont été produits. Les premiers à avoir été construits sont ceux des ateliers. Le premier atelier a permis d'obtenir des dessins et surtout de mettre en valeur cinq enjeux majeurs. Le deuxième et troisième ateliers ont donné deux maquettes 3D du projet et des moyens de communiquer dessus (fig 26).



Figure 26 : Photographies des deux maquettes 3D du collège Le Bassenon (Carole de Mesanstourne, 2022)

De nombreux détails sont visibles et se retrouvent dans le projet final. Il y a par exemple, un abri, des gradins, des matériaux perméables, ... Ces deux maquettes et leurs détails ont permis de transformer le projet en une esquisse réalisée en agence (fig 27 et annexe XXIII).



Figure 27 : Plan général du collège Le Bassenon (source : Toposcope)

Le plan d'esquisse (ci-dessous) montre toute l'évolution et les volontés du projet. Un des enjeux concerne la valorisation de l'entrée du collège, qui sert également de cours pour les sixièmes. Le projet modifie complètement la zone en plantant quatre arbres, en créant des massifs et en désimperméabilisant une partie des sols avec du dallage enherbé (en plus des massifs) (fig 28).



Figure 28 : Photographie de l'entrée du collège Le Bassenon (Carole Mesanstourne, 2024)

Le jardin pédagogique est également transformé avec la plantation d'arbres, la mise en place de massifs arbustifs, de chemins sablés, la création d'une mare pédagogique et un accès facilité pour les collégiens.

Un des enjeux principaux du projet touche la désimperméabilisation des sols et la gestion des EP. Ce point est traité de plusieurs manières. La figure 29 présente les zones infiltrées (plus de détails en annexe XXIV).



Figure 29 : *Plan des zones d'infiltration des EP du collège Le Bassenon (Toposcope)*

Le diagnostic initial présentait un espace où toute l'infiltration se faisait par le réseau sans espace d'infiltration par les sols. Le projet final a corrigé cela avec 2667 m² supplémentaires pour l'infiltration (pour au moins les 15 premiers millimètres de pluie). Des aménagements répondent directement à cet enjeu comme les jardins de pluie qui permettent également d'étaler l'infiltration et de répondre à des très fortes précipitations. La destruction d'enrobé à de multiples endroits pour être remplacé par des matériaux perméables a permis l'infiltration sur une zone beaucoup plus large que précédemment. Cela est complété par la présence nouvelle de nombreux massifs qui répondent également au besoin d'infiltration (fig 30).



Figure 30 : *Photographies de jardin de pluies, zone d'infiltration en mulch et de pavés enherbés (Carole de Méanstowne, 2024)*

Un autre enjeu majeur est la création d'espaces ombragés. Cela est pris en compte avec la plantation de nombreux arbres un peu partout sur le site mais aussi avec des espaces plus précis. On retrouve dans ce cas le jardin pédagogique, les abords du terrain de sport, la partie avec un sol en mulch dans la cour principale et du mobilier sous les arbres répartis dans le collège.

Ce mobilier, une des demandes issue de la concertation, a été réalisé en chantier participatif. Cela s'est fait à la suite du dessin du plan d'esquisse puis du plan PRO détaillé. Il répond aux envies des élèves et propose des banquettes, des bancs et une table. Des gradins, de longs bancs (12 m), des tables avec chaise longue, sont également mis en place (fig 31). Tous les élèves ont participé à la construction d'un mobilier.



Figure 31 : Photographies du mobilier issu de la concertation (Carole de Mesantourne, 2024)

Une des demandes ressortie de la concertation est le besoin d'îlots de fraîcheur. La réponse à cette envie est liée à la création des espaces ombragés et de la végétalisation des différents espaces. L'ombre couplé à l'évapotranspiration permet de créer ces zones de fraîcheur.

Les contraintes du site et son fonctionnement ont également été pris en compte et leurs bilans sont visibles en annexes XXV et XXVI.

La palette végétale est construite pour répondre aux demandes de frugalité, d'ambiance et aux différentes contraintes du site (grands nombres d'élèves, milieu urbain, ...). Le plus possible de végétaux respectent la marque végétal local. La majeure partie des arbres sont des arbres rustiques et d'espèces locales (*Ostrya carpinifolia*, *Quercus robur*, *Betula pendula*, voir figure 32). Ils ont pour rôle d'augmenter la masse arbustive en périphérie des cours. Certaines essences sont sélectionnées pour répondre aux demandes des élèves souhaitant des arbres à fleurs comme avec des arbres de type prunus pour évoquer le cerisier du Japon (fig 32) et les mangas chers aux collégiens. Placés dans les cours, ils sont à tiges hautes pour ne pas gêner la vue des surveillants.



Figure 32 : Palette végétale choisie pour le collège Le Bassenon (source : Toposcope)

Ces résultats ne seraient pas les mêmes sans la concertation et le travail réalisé avec les collégiens. La concertation a amené à de nombreux aboutissements concrets :

- la modification du fonctionnement des cours
- des espaces pédagogiques
- du mobilier adapté et des gradins
- de l'ombre pour le bâtiment au sud
- la prise en compte de problèmes annexes à la cours mais primordiaux pour les collégiens
- une végétation proche de leurs envies
- des îlots de fraîcheurs

Mais aussi à des résultats plus imperceptibles :

- des connaissances écologiques (gestion de l'eau, végétalisation, choix des matériaux, etc) pour les étudiants
- une cohésion entre les élèves
- un projet accepté et qui subira moins de dégradations
- une compréhension des choix faits
- des opportunités pour le futur (projet de potager participatif, des bases pour les cours des éco-délégués., etc)

La concertation et plus largement la participation citoyenne ont conduit à des résultats positifs et prenant en compte l'écologie. Ces résultats vont maintenant être discutés dans la partie suivante.

V) Discussion

Après avoir étudié un état de l'art, présenté les modes de concertations utilisés dans les deux projets sélectionnés et exposé leurs résultats, un rappel de la problématique est nécessaire : L'enjeu est donc de chercher comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'œuvre en paysage.

V.1) Les avancées et points positifs ...

V.1.1) Le projet de Clérieux

Les points positifs sont nombreux. Pour commencer, les résultats de l'étude préliminaire sont bons et ont amené à la création de plans prenant en compte les demandes des citoyens et des élus. La concertation s'est ici saisie de la dimension écologique par plusieurs procédés. Le premier, et c'est la première fois pour Toposcope, est la présence d'une association naturaliste dans le groupement de maîtrise d'œuvre. Si c'est la première fois pour Toposcope, c'est que ce procédé est encore peu développé dans les projets de petites communes. C'est encourageant car cela a permis une prise en compte importante de la biodiversité, du choix de la palette végétale et des modes de gestions. Le deuxième procédé est la création d'ateliers avec les écoles. Cela sensibilise les enfants mais également les familles de ceux-ci. Un autre moyen de prendre en compte l'écologie dans la concertation est l'animation d'ateliers avec les équipes techniques de la commune. Échanger sur leurs façons de faire, leurs expliquer les enjeux de la gestion différenciée et travailler dans le même temps avec les élus pour obtenir les moyens de tout mettre en place correctement est un point très important du projet de Clérieux. Enfin, tout ce travail de concertation lié à la sensibilisation de la

cause écologique permet de changer les mentalités et d'obtenir la validation des habitants et donc d'un projet accepté et qui sera respecté.

En plus de ces résultats, le choix de la MOA de conserver les mêmes concertants pour faire le lien entre les études antérieures et la reprise du projet par Toposcope est un excellent choix. Cette décision a permis de conserver le rapprochement fait en amont entre les Ateliers Déconcertants et les habitants lors des trois semaines de résidence. L'introduction de Toposcope par les Ateliers s'est donc faite naturellement et la MOE a été tout de suite acceptée. Cela montre l'importance de la construction d'un lien de confiance entre les habitants/usagers et la maîtrise d'œuvre et/ou les chargés en concertation. Les échanges s'en trouvent ensuite facilités et le projet peut aller plus loin dans la discussion et le résultat final. Cela facilite également la prise en compte de l'écologie et l'acceptation de changements de pratiques comme avec la gestion différenciée.

V.1.2) Le projet des collèges

Le projet des collèges a un bilan positif. Les enjeux étaient multiples mais des solutions ont été proposées. L'enjeu principal de la gestion des eaux pluviales et de leur infiltration est bien pris en compte. La concertation a apporté des discussions à ce sujet, aidé pour le choix des zones et des choses non perceptibles autrement que par les élèves (emplacement des flaques par exemple). L'association de la maîtrise d'œuvre à une concertation et une volonté d'un projet écologique a mené à un résultat prenant en compte la gestion de l'eau et son infiltration, la végétalisation du projet, le choix de matériaux respectueux de l'environnement et une bonne transmission du projet.

L'impact à long terme est important et cela se traduit par une forte reconnaissance et une bonne transmission. Cela est bien le cas à Condrieu avec une reconnaissance des collégiens envers l'équipe, leur fierté d'avoir participé à un projet pour leur collège, la sensibilisation et la transmission de la protection de l'environnement et enfin le changement de regard sur leur établissement et quotidien.

V.2) ... et les limites

Les deux projets étudiés dans ce mémoire sont réussis et la concertation a bien fonctionné et a joué un rôle dans l'impact écologique de ces projets. Il reste toutefois important de préciser les limites de ces projets et du lien entre la maîtrise d'œuvre, la concertation et l'écologie.

V.2.1) Le projet de Clérieux

Le projet de Clérieux est un projet donnant un rôle majeur à la concertation. Si ce projet est ambitieux et a bien intégré la participation citoyenne, il reste quelques limites. La première concerne l'étude hydraulique. Cette étude a mis du temps à arriver et n'a donc pas pu être travaillée au début de la concertation avec les habitants malgré leur demande. Une autre limite est dans le choix des dates et du nombre de réunions. Par exemple, la concertation du 3 mai a été organisée malgré le fait qu'elle n'avait pas une grande utilité à ce moment-là. Elle a été maintenue car les dates ont été fixées en amont par la MOA mais il aurait été plus intéressant pour le projet de la décaler dans la phase suivante. Une autre limite concerne la manière de concerter au moment de la présentation d'Arthropologia. Il s'agissait plutôt d'un moment d'information que de concertation. Il reste important pour donner les clés aux participants et leur permettre de comprendre et d'intervenir par la suite. Il prépare donc d'autres moments de concertation mais n'en est pas un lui-même. Enfin, la dernière limite est dans la communication. En effet, le quiproquos avec les commerçants aurait

pu faire prendre une mauvaise direction au projet avec une cassure de confiance. Cela a été rectifié car Alexis Bisiaux a, par hasard, appris que les commerçants avaient pris rendez-vous avec le maire et il a pu intégrer la réunion. Ce projet a donc pour le moment des limites principalement liées à la concertation et peu en lien avec l'écologie. Il faut néanmoins rappeler que d'autres moments de concertation sont prévus et le sujet devra être abordé.

V.2.2) Le projet des collèges

Le projet du collège Le Bassenon à Condrieu est maintenant terminé et des limites en ressortent. La première concerne les participants. En effet, les usagers n'ont pas tous le même niveau d'enthousiasme et d'engagement. De plus, les élèves éprouvent des difficultés à se projeter dans la transformation de l'espace. La cause est sûrement leur âge. Cela conduit à se poser la question de la culture de la participation dans les projets et quelle place donner à la notion d'aménagement. Une autre limite concernant les usagers concerne le choix des personnes concernées. Il aurait été intéressant d'avoir plus d'élèves que seulement deux classes et d'essayer de concerner plus de collégiens. Dans le choix des participants, une meilleure intégration des enseignants aurait été appréciable. Cela aurait permis plus de continuité et des regards supplémentaires. Il en a de même pour les services techniques qui ont été pris tardivement en compte dans le projet. Travailler avec eux dès le début aurait été plus intéressant et les auraient plus impliqués. Cela a d'ailleurs conduit à des manquements sur un plan de gestion peu appliqué. Un autre problème lié aux acteurs et la difficulté de travailler avec le département. Au contraire des avis récoltés en concertation, les membres du département sont éloignés de la réalité du site et sont peu disponibles. Cela entraîne des incompréhensions et problèmes. Le timing de la mission était lui aussi une contrainte avec peu de temps pour le projet. Cela pose problème car pour mettre en place une concertation efficace, il faut du temps.

Le volet écologique pose également quelques questions. La première, déjà évoquée, touche le plan de gestion qui est peu mis en place. Et, si le projet a parfaitement intégré la problématique de la gestion de l'eau, de son infiltration, la question du choix des matériaux, une végétalisation importante, il ne s'est intéressé qu'à la marge à la biodiversité et à la prise en compte des insectes. Enfin la dernière limite est plutôt une question. Est-ce qu'un projet comme celui des collèges peut vraiment être considéré comme de la simple concertation ? En effet, les élèves ont été particulièrement intégrés au projet et l'on pourrait parler de co-conception. Je pense tout de même que parler de concertation est entendable car les plans ont été repris par Toposcope en suivant les envies des enfants mais sans qu'ils interviennent directement sur le dessin. Il s'agit donc d'une concertation à un niveau très poussé, ce qui est un facteur de sa réussite. La même question peut se poser sur les ateliers finaux qui sont plutôt des chantiers participatifs que des moments de concertation. Il reste liés à celle-ci en étant la suite des moments de concertation et l'application de ce qui a été réfléchi ensemble.

V.2.3) Les limites de la prise en compte de l'écologie en concertation dans les projets

En plus des limites de la concertation et de sa prise en compte de l'écologie, dans les deux projets présentés, certaines sont communes à de nombreuses missions. La première est qu'il faut que la concertation soit vraiment de la concertation. En effet, il est important de veiller à ce que des réunions d'informations ne servent pas de substitut à la concertation et que, si il y en a, ce soit clairement dit. Une autre limite est de répondre à une demande des habitants/usagers. Si, quelques années avant, la demande était supérieure à ce que proposaient les pouvoirs publics (Arnstein, 1969), aujourd'hui, l'offre peut dépasser la demande. Cela s'explique par plusieurs raisons mais principalement par l'idée, pour certains citoyens, que "sans garantie d'efficacité, il ne vaut pas la

peine de passer du temps à délibérer” (Jacquet, 2017). Le problème de l’envie existe donc dès le début du projet et bien que la demande soit de plus en plus importante pour la prise en compte de l’écologie dans les projets, tout le monde n’a pas la même motivation. Une autre limite liée à cela est de garder l’envie tout au long du projet. En écologie, certains résultats sont immédiats mais d’autres mettent du temps à être visibles, il faut réussir à garder les participants concernés tout le long du projet. Le découragement peut venir d’autres limites. Cela peut être dans le fait que certaines concertations et prises de décisions soient floues, ou avec des pouvoirs politiques souhaitant réduire la concertation à une simple consultation (Gourgues, 2024). En effet, l’envie ne doit pas être que du côté des habitants mais aussi de la MOA. Dans d’autres cas, le problème vient d’un objectif mal défini. Le choix de celui-ci est primordial pour la tenue d’une concertation efficace et parfois, ce moyen de participation est mis en place seulement pour répondre à une demande politique. Cela entraîne à des dérives et des concertations se déroulant mal ou sans résultat concret. En plus de l’objectif, des moyens financiers et de temps adaptés doivent être mis en place. Les deux dernières limites concernent le commanditaire, la première est que la gestion de ville est un processus avec des conflits de pouvoirs et d’intérêts et qu’il peut y avoir des tensions entre acteurs comme l’Etat, les communautés de communes, les communes, les associations, les agences publiques (ATD, Agence de l’eau, CAUE, départements), etc. Le domaine de l’écologie entre dans ces points de dissensions avec de nombreuses visions différentes voir opposées. Les différents sont parfois perceptibles lors de concertation et ce n’est pas le but recherché. Enfin, la dernière limite est que le dernier mot appartient au commanditaire. Si la concertation aboutit sur des résultats satisfaisants toutes les parties mais pas le commanditaire, le projet sera bloqué et ne se fera pas.

V.3) Des pistes d’amélioration

Les deux projets prenant en compte l’écologie et cela à travers la concertation, il y a peu de choses à modifier. Des pistes d’amélioration existent cependant. Pour les collèges, un projet terminé, nous pouvons évoquer ce qui aurait pu être fait différemment pour de meilleurs résultats. Pour répondre aux limites présentées en amont, intégrer plus d’élèves aurait été intéressant. Cela n’est pas chose aisée car cela représente un grand nombre de participants. Pour cela, plusieurs options sont envisageables. La première serait d’organiser des sondages à l’échelle du collège. Cela pourrait être mis en place sur des choix d’aménagement, de mobilier ou autre. Des urnes pourraient être disposées dans le hall d’entrée ou dans les cours. Un autre moyen serait de faire participer plus d’élèves serait de changer de classe aux différents moments du projet. Cela est compliqué car la motivation peut être moindre et la transmission peut avoir du mal à se faire. Il faudrait alors se servir des éco-délégués pour faire le lien. Une autre étape pour ne pas créer de frustration chez les élèves motivés mais ne faisant pas partie d’une des deux classes sélectionnée, serait de travailler avec une association du collège sur les temps du midi. Cette association pourrait être créée pour l’occasion et assurer la continuité du projet. Dans le cas où une association sur le thème de l’écologie est déjà en place, elle pourrait prendre cette fonction. Enfin, une préfiguration a été réalisée au collège mais elle pourrait être encore plus développée. Combinée avec un sondage par exemple, elle servirait à recueillir les avis de tout le monde avec un rapport concret au projet. Ce travail avec les élèves aurait permis de développer la sensibilisation à l’écologie de tout le collège et de créer un réel lien avec l’environnement. En plus des élèves, le travail avec les équipes techniques aurait pu être plus développé. En les intégrant plus en amont dans le projet et en leur donnant plus d’importance, les résultats sur les techniques de gestion différenciées auraient été plus intéressants. Cela aurait pu s’effectuer par un atelier classique autour d’une table avec des images de référence. Une balade commentée dans le collège en s’arrêtant sur les différents espaces aurait également apporté quelque chose. Enfin, une phase de tests suivie de retours aurait affiné le projet et sa gestion et serait plus respectueux de la biodiversité. Ce dernier point aurait mérité d’être un peu plus

développé dans le projet car il a été évoqué mais la réflexion avec les élèves ne l'a pas autant intégré que les autres aspects écologiques.

Les pistes d'améliorations pour le projet de Clérieux sont essentiellement des pistes pour le futur. En effet, le projet en est encore à ses débuts et beaucoup a déjà été fait. Quelques points seraient tout de même à reprendre. Le premier concerne la communication avec les commerçants. Si le porte à porte a bien fonctionné au début, le fait de placer la réunion publique suivante à un horaire inaccessible aux commerçants a créé un quiproquos qui aurait pu casser la relation de confiance. Il aurait fallu soit déplacer l'horaire de la réunion, soit mieux communiquer auprès des commerçants pour leur dire qu'une réunion spécifique allait avoir lieu avec eux. La première option est difficile à mettre en place car cela priverait une autre partie du public de la réunion avec un horaire trop tardif. La deuxième option semble la plus adaptée.

Pour la suite du projet, la réunion entre les élus et les services techniques va être primordiale. Un atelier avec des images de références et potentiellement en jeu de rôle ou projection dans le futur semble adapté. Cela permettrait de casser le rapport hiérarchique et de faciliter la projection. De plus, il faudra veiller à ce que le plan de gestion qui en sortira soit accompagné de l'achat de matériel adapté et soit bien mis en place. Des phases tests pourront être envisagées pour obtenir le retour des habitants et des services techniques sur la gestion différenciée. La concertation devra donc être maintenue tout le long du projet. La sensibilisation des habitants à la cause écologique ayant déjà été entamée, elle devra être poursuivie. Pour cela, nous pouvons proposer des balades commentées une fois la gestion différenciée mise en place. Accompagnées d'Arthropologia, cela permettra d'en montrer les bénéfices et d'obtenir des retours directement sur le terrain. La réflexion sur les différentes trames (verte, noire, etc) devra également être mise en place lors de divers ateliers ou réunions de concertation plus classiques.

Piste d'amélioration en concertation et écologie en général (faire un tableau). Parler du fait d'intégrer des assos.

Pour conclure cette partie, il est important d'évoquer des limites à ce mémoire. Elles n'ont pas pour objectif de revenir sur ce qui a été dit et ne remettent pas en cause le travail effectué mais le précise.

Les premières sont sur le fait que la concertation est un travail réalisé avec des êtres humains. Cela implique forcément des incertitudes liées aux individus, à la culture, à l'âge de chacun et de chaque territoire. Il faut donc s'adapter à chaque projet et les deux cas présentés dans ce mémoire ne peuvent être exhaustif. Il en est de même pour le lien avec l'écologie. Il s'agit d'une science impactant en partie le vivant. Il y a donc forcément des variations. De plus, elle concerne des milieux divers et variés en fonction du site avec des différences de sols, de climats, de pluviométrie, d'espèces présentes, ... Un autre type de limite est dans le choix des projets présentés. Ici, les deux projets sont des projets réussis, où la concertation s'est bien passée. Mais ce n'est pas représentatif de tous les projets et parfois, cela se passe mal ou l'écologie n'est pas prise en compte. Cela peut s'expliquer par le fait que la décision finale est prise par les élus et que même conseillés, ils peuvent ignorer les recommandations. Cela peut aussi être causé par un manque de temps et/ou de budget dédié à la concertation ou à l'écologie. Enfin, chaque projet est différent et des ateliers se déroulant très bien dans certains cas peuvent ne pas fonctionner avec des conditions similaires mais dans un autre projet.

Conclusion

En conclusion, ce mémoire avait pour objectif d'étudier le lien entre les projets de maîtrise d'œuvre, l'écologie et la concertation. Il a été montré que ces trois domaines, tels que envisagés dans ce travail, ont de nombreux aspects positifs mais également des limites. Le regroupement de ces trois disciplines mène à de nombreux avantages pour les projets d'aménagements. Le ressenti que j'ai pu avoir et qu'ils en ressortent généralement plus riches, fortifiés et mieux acceptés. La prise en compte de l'écologie est développée et devient un sujet pour tous les acteurs. Cela mène vers une vision commune qui permet de prendre en considération des aspects parfois délaissés mais surtout de laisser une empreinte dans le temps avec un projet soutenu et respecté, voir qui continuera à se développer. La mise en place de concertation en lien avec l'écologie permet également une éducation des différents acteurs ou du moins une initiation à ce domaine.

Ce rapport présente également des limites à l'association de ces trois disciplines. Mais tout ce processus est en évolution et progresse. Les acteurs sont mieux et plus formés, les habitants sont de plus en plus sensibilisés et la législation tend à augmenter le nombre de concertations dans les projets de maîtrise d'œuvre mais également la prise en compte de la question écologique. De plus, il est important de rappeler que la pratique du projet de paysage dans l'aménagement ne peut être la solution à tous les problèmes environnementaux. Il faut que le plus d'acteurs possibles y participent et la sensibilisation à l'écologie réalisée en concertation y participe. Enfin, la concertation et l'écologie sont des processus en adaptation continue. La maîtrise d'œuvre doit d'adapter à chaque contexte, chaque problématique et à l'évolution des territoires et du climat. Elle doit également rendre accessible au plus grand nombre possible les moments de participation citoyenne.

En effet, si la concertation et sa portée écologique doivent concerner le plus de participants, c'est car ces domaines peuvent être considérés comme des outils de transformation sociale et être des expériences marquantes pour les participants. Cela mène à une autre question. Dans ce mémoire, les participants sont des habitants et usagers des sites sur lesquels se déroulent les projets. Cela est en accord avec la législation et principalement à l'institutionnalisation de la participation citoyenne. Pourtant, cela exclut une partie de la population. En effet, des choix faits sur certains projets peuvent impacter un plus grand nombre de personnes et comprenant des citoyens sans lien direct avec le projet. Cela concerne des aménagements dont la réalisation s'oppose aux valeurs de certains et cela est particulièrement vrai avec la cause écologique. Pour illustrer ce phénomène, deux exemples médiatisés ressortent particulièrement. Ces projets sont la création d'un aéroport à Notre Dame des Landes et le projet de l'autoroute A69. En effet, sans être usagers de ces lieux présents ou futurs, de nombreux français estiment avoir leur mot à dire. Ils sont en opposition totale et des mouvements anti-projet ont vu le jour. Ces aménagements sont décrits comme climaticides et ne correspondent pas aux ambitions françaises, européennes et même mondiales de transition écologique. Dans ces cas, est-ce que la concertation et l'écologie, deux domaines avec l'ambition de rassembler le plus de citoyens, ne devraient pas s'ouvrir à toute la population française ? Et si cela est le cas, comment l'organiser et quelle forme choisir ?

Bibliographie

Aggéri G. 2010. *Inventer les villes-natures de demain: gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*. Educagri Editions, 189 p. ISBN 978-2-84444-775-3

Arnstein S.R. 1969. A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), p. 216-224. DOI : 10.1080/01944366908977225

Balla E. 2011. Démocratie et environnement, un mariage arrangé. *Revue Territoires*, (516).

Barreteau O., Bousquet F., Etienne M., Souchère V., et d'Aquino P. 2010. La modélisation d'accompagnement : une méthode de recherche participative et adaptative. Dans : *La modélisation d'accompagnement: une démarche d'appui au développement durable*. Editions Quae, p. 21-46.

Bergez J.-E., Audouin E., et Therond O. 2018. *Agroecological Transitions: From Theory to Practice in Local Participatory Design*. ISBN 978-3-030-01953-2 DOI : 10.1007/978-3-030-01953-2

Beuret J.-E. 2006. *La conduite de la concertation : pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. L'Harmattan

Beuret J.-E. 2012. Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment. *Négociations*, 17 (1), p. 81-86. DOI : 10.3917/neg.017.0081

Bille J. 2022. Confiance : la double rupture. *Commentaire*, 178 (2), p. 458-461. DOI : 10.3917/comm.178.0458

Blatrix C. 2002. Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. DOI : 10.3406/polix.2002.1208

Blondiaux L. et Fourniau J.-M. 2011. Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1 (1), p. 8-35. DOI : 10.3917/parti.001.0008

BOURDIN A. 2014. *L'urbanisme d'après crise*. Editions de l'Aube, 87 p. ISBN 978-2-8159-1029-3

CENTRE D'ETUDES SUR LES RESEAUX L.T., Isère C.G., Rhône-Alpes R., ALPES D.R.D.L.R., et RHONE-ALPES-ENERGIE-ENVIRONNEMENT. 2006. *La concertation, coeur du développement durable : bonnes pratiques à l'usage des collectivités territoriales*. CERTU. Lyon

Clergeau P. 2019. La biodiversité dans les stratégies d'aménagement urbain. *Métropolitiques*,

Cossart P., Deldrève V., Fourniau J.-M., Melé P., et Nez H. 2024. *Journée d'étude « Démocratie environnementale et mobilisations écologiques : le grand écart ? »*.

Cossart P., Talpin J., et Keith W. 2012. Introduction. Comparer les pratiques délibératives à travers les époques : une aberration historique ? *Participations*, 3 (2), p. 5-47. DOI :

10.3917/parti.003.0005

Delmas C. 2011. Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer, La démocratie participative. Histoires et généalogies. *Lectures*, DOI : 10.4000/lectures.5217

Dionnet M., Imache A., Leteurtre E., Rougier J.-E., et Dolinska A. 2017. *GUIDE DE CONCERTATION TERRITORIALE ET DE FACILITATION (Lisode)*. , p. www.lisode.com. DOI : 10.13140/RG.2.2.22459.41766

Dore J., Robinson J., et Smith M. 2010. *Negotiate – Reaching agreements over water*. Gland, Switzerland : IUCN, 122 p.

Gourgues G. 2024. L'échelle d'Arnstein : mettre le pouvoir au pied du mur. *Lien social et Politiques*, (92), p. 305-317. DOI : 10.7202/1112816ar

Helin J.-C. 2001. VI. La concertation en matière d'aménagement. Simple obligation procédurale ou changement de culture ? DOI : 10.3406/coloc.2001.1391

Howard E. 1902. *Garden cities of to-morrow (being the second edition of « To-morrow: a peaceful path to real reform »)*. London, S. Sonnenschein & co., ltd., 188 p.

Jebelli C. 2018. LES OUTILS DE LA CONCERTATION : un nouvel impératif ?

Larramendy S. 2023. *Conception écologique d'un espace public paysager. Guide méthodologique de conduite de projet. Deuxième édition*

Lipietz A. 2023. *Qu'est-ce que l'écologie politique ? - La grande transformation du XXIe siècle*. Petits matins, 147 p. ISBN 978-2-36383-382-2

L'ISERE C.G.D., ALPES C.R.R., ALPES D.R.D.L.R., ENVIRONNEMENT R., et CENTRE D'ETUDES SUR LES RESEAUX L.T. 2001. *La concertation, coeur du développement durable*. CERTU. PARIS, Papier, 32 p. p. ISBN 978-2-11-095328-5

Luginbühl Y. 2007. Pour un paysage du paysage. *Économie rurale*, 297298 (1), p. 23-37. DOI : 10.4000/economierurale.1931

Martineau S. 2013. Quels sont les apports de la concertation dans les projets d'aménagements urbains ?

Matagne P. 2003. Aux origines de l'écologie. *Innovations*, 18 (2), p. 27-42. DOI : 10.3917/inno.018.0027

Mermet L. 2006. La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? *Négociations*, 5 (1), p. 75-79. DOI : 10.3917/neg.005.0075

Mermet L. et Salles D. 2015. *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*

Michel C. 2017. Le diagnostic environnemental, outil de valorisation des aménagements paysagers.

Morin S., Bonthoux S., et Clergeau P. 2016. Le paysagiste et l'écologue : comment obtenir une

meilleure collaboration opérationnelle ? *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement, (Hors-série 24). DOI : 10.4000/vertigo.17356

Nguyen C., Bleus H., Bockhaven J.V., Basile C., et Crutzen N. 2018. PAR LE SMART CITY INSTITUTE.

Nicolas Blanc, Thanh Nghiem, et Clémence Chouvet. 2007. Les quartiers durables : un exemple de démarche intégrée et participative. *Ressource Pédagogique Numérique*,

ONU. 1998. *13. Convention on Access to Information, Public Participation in Decision-Making and Access to Justice in Environmental Matters. Aarhus, Denmark, 25 June 1998.*

RAMADE F. 1987. *Catastrophes écologiques (Les)*. MAC GRAW-HILL. AUCKLAND, Papier, 317 p. p. ISBN 978-2-7042-1142-5

Rode S. 2020. « Vers un urbanisme écologique ? » Philippe Clergeau (dir.), Urbanisme et biodiversité. *Géocarrefour*, DOI : 10.4000/geocarrefour.16583

Rogalski M. 2022. L'extrême droite s'enracine dans le monde. *Recherches internationales*, 124 (3), p. 35-39. DOI : 10.3917/rein.124.0035

Rozanès C. 2019. *Accompagner une démarche vers la conception d'une transition agroécologique dans la Réserve de biosphère du marais Audomarois.*

Rullac S. 2021. Les expertises d'usage et usagère : quelles définitions pour quelle participation ? *Revue de la petite enfance*, (135).

Sánchez-Bayo F. et Wyckhuys K.A.G. 2019. Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers. *Biological Conservation*, 232, p. 8-27. DOI : 10.1016/j.biocon.2019.01.020

Villalba B. 2021. Ecologiste (mouvement). *Encyclopédie Universalis*,

Villalba B. 2022. *L'écologie politique en France*. La Découverte, 198 p. ISBN 978-2-348-07471-4

Ville de Lyon. 2020. *Plan de mandat 2020 - 2026.*

Voineau C. 2010. *Controversies, public engagement and scientific expertise in technical-scientific decision-making processes : the setting up of household waste incinerators in France*. IT : European University Institute

Warin P. et Branche S.L. 2006. *La « concertation dans l'environnement », ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales.*

World Health Organization. 2002. Community participation in local health and sustainable development. Approaches and techniques.

WWF. 2020. *Bending the curve of biodiversity loss*. Gland : WWF, 159 p. ISBN 978-2-940529-99-5(Living planet report, 2020)

Zetlaoui-Leger J. 2017. *Concerter, coproduire pour mieux programmer et concevoir.*

Sitographie

ADEME. 2011. *La concertation en environnement.*

https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2012/01/la_concertation_en_environnement.pdf

Cholez L.-A. 2020. La carte des luttes contre les grands projets inutiles. 17/06/2020.

Cité Verte. 2019. *À quelle échelle prendre en compte la Trame verte et bleue dans les aménagements paysagers ?*

<https://www.citeverte.com/reussir-son-projet/questions-reponses/detail/a-quelle-echelle-prendre-en-compte-la-trame-verte-et-bleue-dans-les-amenagements-paysagers/> (Consulté le 1 septembre 2024).

CNRTL. [s d]. *CONCERTATION : Définition de CONCERTATION.*

<https://www.cnrtl.fr/definition/concertation> (Consulté le 30 août 2024).

Genevois O. 2015. *9 méthodes de concertation pour tous vos projets.*

<https://www.blog-territorial.fr/9-methodes-de-concertation-pour-tous-vos-projets/> (Consulté le 1 septembre 2024).

Géoconfluences. 2024. *Écologie politique.*

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ecologie-politique-green-politics> (Consulté le 1 septembre 2024).

Goujon M. 2022. *Des aménagements écologiques pour protéger la biodiversité.*

<https://www.terrevivante.org/contenu/des-amenagements-ecologiques-pour-protoger-la-biodiversite/> (Consulté le 1 septembre 2024).

Justice V. de la. 2024. *Vers une clarification de la participation citoyenne en France. Par Angélique Chassy, Enseignante et Camélia Fimbou, Doctorante.*

<https://www.village-justice.com/articles/vers-une-clarification-participation-citoyenne-france,49580.html> (Consulté le 30 août 2024).

Legoupi j. 2021. *La biologie de la conservation doit-elle prendre en compte les paysages odorants ?*

<https://iees-paris.fr/la-biologie-de-la-conservation-doit-elle-prendre-en-compte-les-paysages-odorants/> (Consulté le 1 septembre 2024).

@NatGeoFrance. 2019. *Extinction de masse : les insectes disparaissent à une vitesse alarmante.*

<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/extinction-de-masse-les-insectes-disparaissent-a-une-vitesse-alarmante> (Consulté le 5 juin 2022).

Paris 2024. 2024. *Organiser des Jeux plus responsables - Paris 2024.*

<https://olympics.com/fr/paris-2024/nos-engagements/environnement/organiser-des-jeux-plus-responsables> (Consulté le 30 août 2024).

Annexes

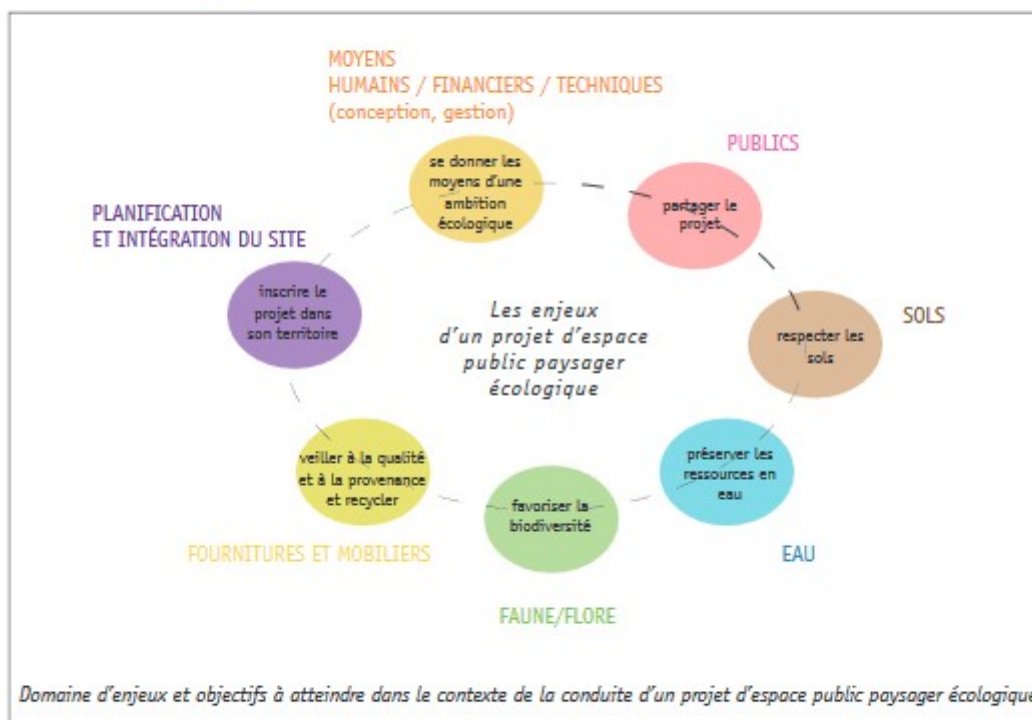
Annexe I : Les 7 domaines d'enjeux de la conduite d'un projet d'espace public paysager (source : Plante & Cité, 2014)

Afin d'aborder les différentes échelles et objets de réflexion et d'action inhérente à la conduite d'un projet écologique d'espace public, le présent guide a retenu les sept grands domaines d'enjeux suivants :

- Planification et intégration du site
- Moyens humains / financiers / techniques
- Publics
- Sols
- Eau
- Faune/Flore
- Fournitures et mobiliers

Ils font écho aux domaines de gestion présents dans le «Référentiel de gestion écologique des espaces verts», publié dans le cadre du label de gestion écologique EcoJardin (cf présentation p. 81).

Chaque domaine fait l'objet d'une partie de ce guide permettant de mieux comprendre les enjeux particuliers et d'identifier les objectifs à atteindre dans le contexte de la conduite d'un projet d'espace public paysager écologique.



Annexe II : Les actions à développer pour un projet écologique (source : Plante & Cité, 2014)



Annexe III : Trouver le rôle du site dans les trames verte & bleu, brune, noire, blanche (source : Cité Verte, 2019)

→ Trame verte et bleue

Son ambition est d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques, constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Elle vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... Elle est officiellement entrée dans le vocabulaire législatif et réglementaire.

→ Trame brune

Elle vise à préserver et restaurer les continuités écologiques dans les sols, ceux-ci constituant un lieu de vie et de déplacement pour de nombreuses bactéries, champignons ainsi que pour la faune et les végétaux.

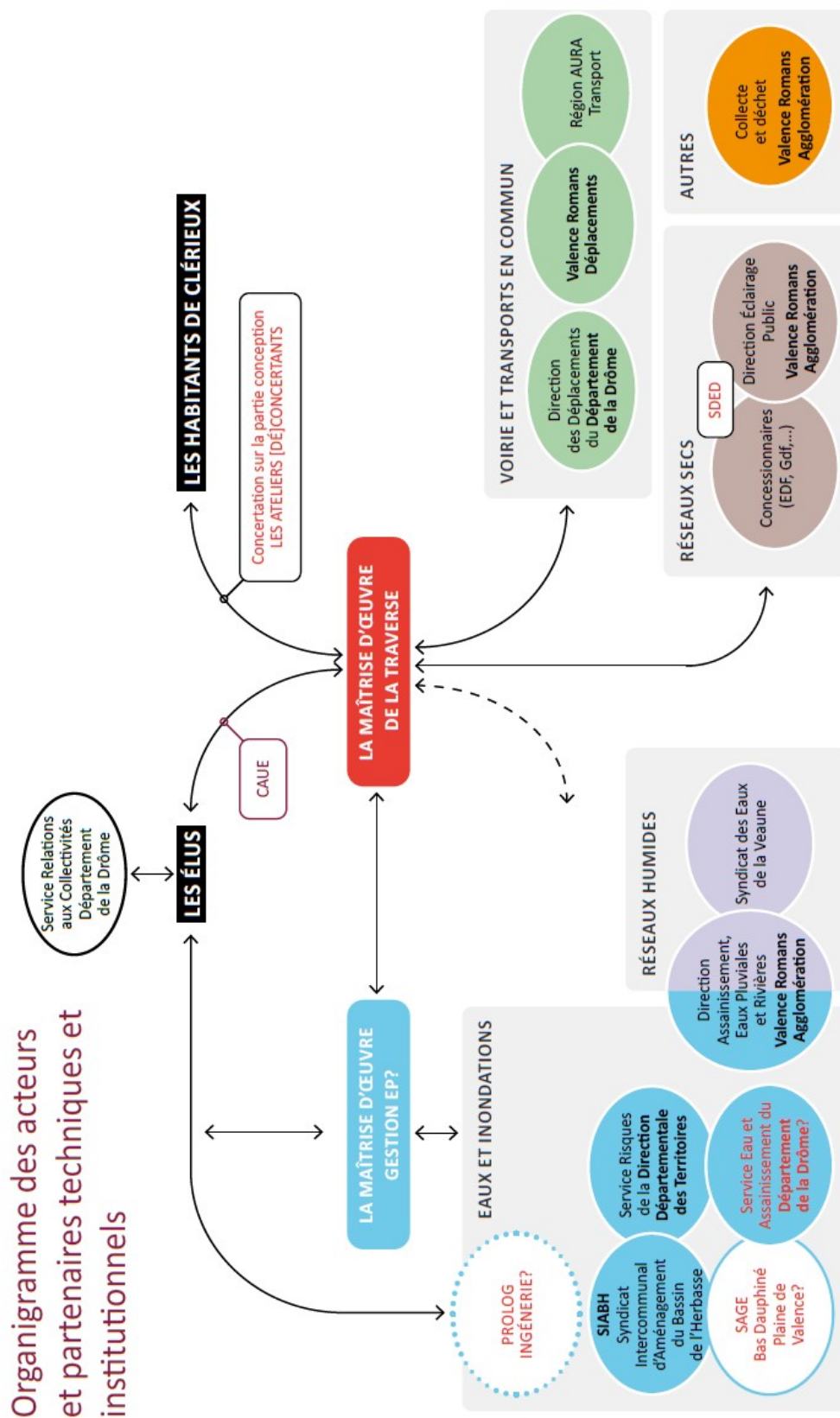
→ Trame noire

Elle évoque l'objectif de préservation ou de création d'un réseau écologique propice à la vie nocturne, de nombreux oiseaux et insectes nocturnes s'orientant en fonction des étoiles ou de la lune (28% des espèces de vertébrés et 64% des espèces d'invertébrés sont nocturnes selon le site nuit france.fr). Attirés par les lumières artificielles, ils perdent leurs repères.

→ Trame blanche

Elle met en lumière les effets du bruit des activités humaines sur la biodiversité, celui-ci occasionnant stress et perturbations. Quelle que soit sa taille, le site de projet s'inscrit dans ces différentes trames et son rôle actif doit être défini.

Annexe IV : Organigramme des acteurs et partenaires techniques institutionnels (source : Ville de Clérieux, 2024)



ORIENTATIONS

— ENJEUX - ORIENTATIONS

Valoriser l'Herbasse en créant une voie verte sur la rive droite, qui se prolongera à terme dans toute la vallée.

Développer des usages en lien avec la rivière (parc, baignade, mare pédagogique...)

Retrouver le caractère historique de la butte castrale (belvédère?, conservation du bâti et des baumes)

Mettre en valeur les voies historiques du village

Vivre avec le châlon, quelque soit la météo

Thématiser les parcs, en faire des réserves écologiques grâce à une gestion différenciée.

Maillage des places et placettes.

Réduire les coupures en entrée du village par des aménagements intégrant tous les usagers :

- Marquer les entrées sur la rue de la Vallée pour apaiser les vitesses et définir le centre - bourg.

- Connecter les quartiers d'habitats pavillonnaires, familiaux, au village par des aménagements en faveur des mobilités douces : vélo, piéton...

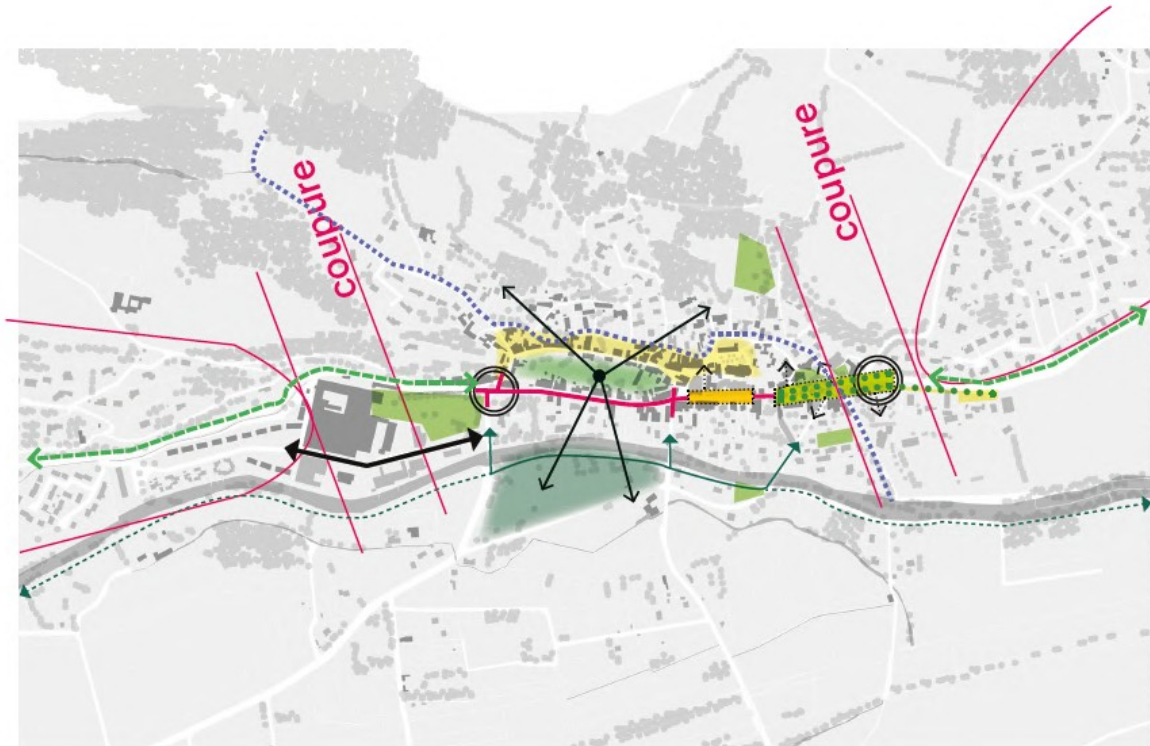
- Prolonger l'impasse de l'industrie

- Connecter la zone d'activité sud au village : trottoir, plantations...

Créer un grand espace public du parking du stade à l'école avec de larges trottoirs et des plantations.

Aménager une traversée apaisée du centre-bourg, une traversée de village pensé pour tous.

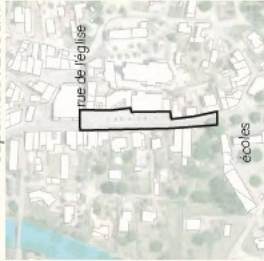
Terminer la place Sainte Catherine par l'aménagement d'un espace public fédérateur, central, devenant la «place du village».



1 Place Sainte Catherine

Localisation

superficie : 2033m²



Contexte en enjeux

- Végétaliser la place et créer un îlot de fraîcheur avec beaucoup d'ombre
- Créer un espace piéton de détente sur la partie centrale
- Préserver du stationnement devant les commerces
- Retrouver de larges trottoirs sur les deux rives continus et accessibles aux PMR

Pré-programme



Plan de principe : 22 à 26 places (-9 à -5 places)



1. Une place piétonne végétalisée avec assises et un point d'eau (fontaine à boire, bassin, chemin d'eau...)
2. Frange végétale pour intégrer les jardins privés
3. Large trottoir planté d'arbres devant les commerces avec stationnement perméable
4. Trottoir confortable de 2m en rive ouest
5. Plateau traversant pour affirmer l'espace piéton
6. Alternat pour garantir des trottoirs accessibles sur les deux rives (largeur entre bornes de 4.2m minimum)
7. Marquer les traversées piétonnes et le carrefour avec la rue de l'église.
8. Deux poches de stationnement vélo à proximité des commerces
9. Prévoir une surlargeur de 6.5m sur 15m pour croisement des cars et PL

Phasage

- A réaliser dans le mandat
- Maîtrise d'oeuvre «rue de la Vallée» fin 2022
- Début des travaux fin 2023

Conditions préalables

- Foncier devant pharmacie (achat ou convention d'aménagement)

Acteurs concernés

- Commune
- Département, VRAGGIO
- Commerçants et riverains à associer en phase étude (AVP) et travaux

Budget prévisionnel

- 360 à 420 000€ HT
- 180 à 210€/m²
- 120 000€ HT de subventions possibles à minima

FICHES ACTIONS

Cout total des actions hors subventions : 4.8 à 6M€

— Temporalités des actions

> Des actions mises en oeuvre chaque année suivant les capacité budgétaires

2023

- > Mise en place zone de rencontre et modification des sens de circulations (7) - 15 à 20 000€ HT
- > Développement des micro-plantations en pied de façades des riverains volontaires, entretien et aménagement léger des berges de l'Herbasse - budget annuel à définir

2024

- > Aménagement des places Site Catherine (1) - 350 à 420k€ HT // place du 19 mars 1962 (2) - 130 à 140k€ HT // place Georges Brassens (3) - 370 à 400k€ HT // escalier vers l'église (1b) - 50 à 90k€ HT.

2025

- > Aménagement de la partie nord de la rue de la vallée (6) - 410 à 460k€ HT // entrée nord (6b) - 320 à 340k€ HT
- > Aménagement du square du Châlon (10) - 90 à 100k€ HT
- > Création du circuit historique (11) - 15 à 20k€ HT

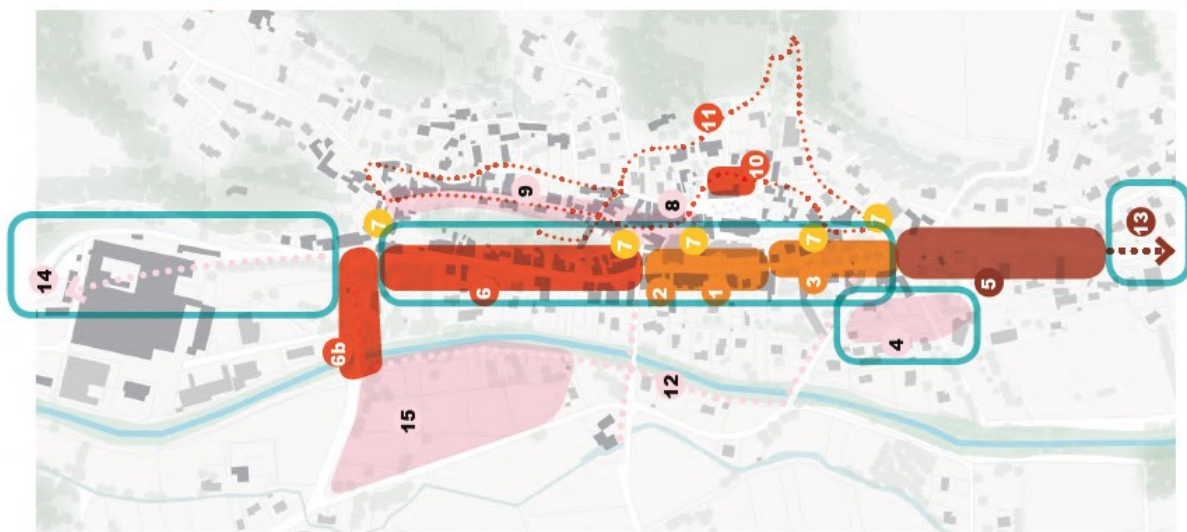
2026

- > Aménagement de l'entrée sud (500 à 580k€ HT)
- > Liaisons sud vélo/piéton : voie verte et CVCB (110 à 130k€ HT)

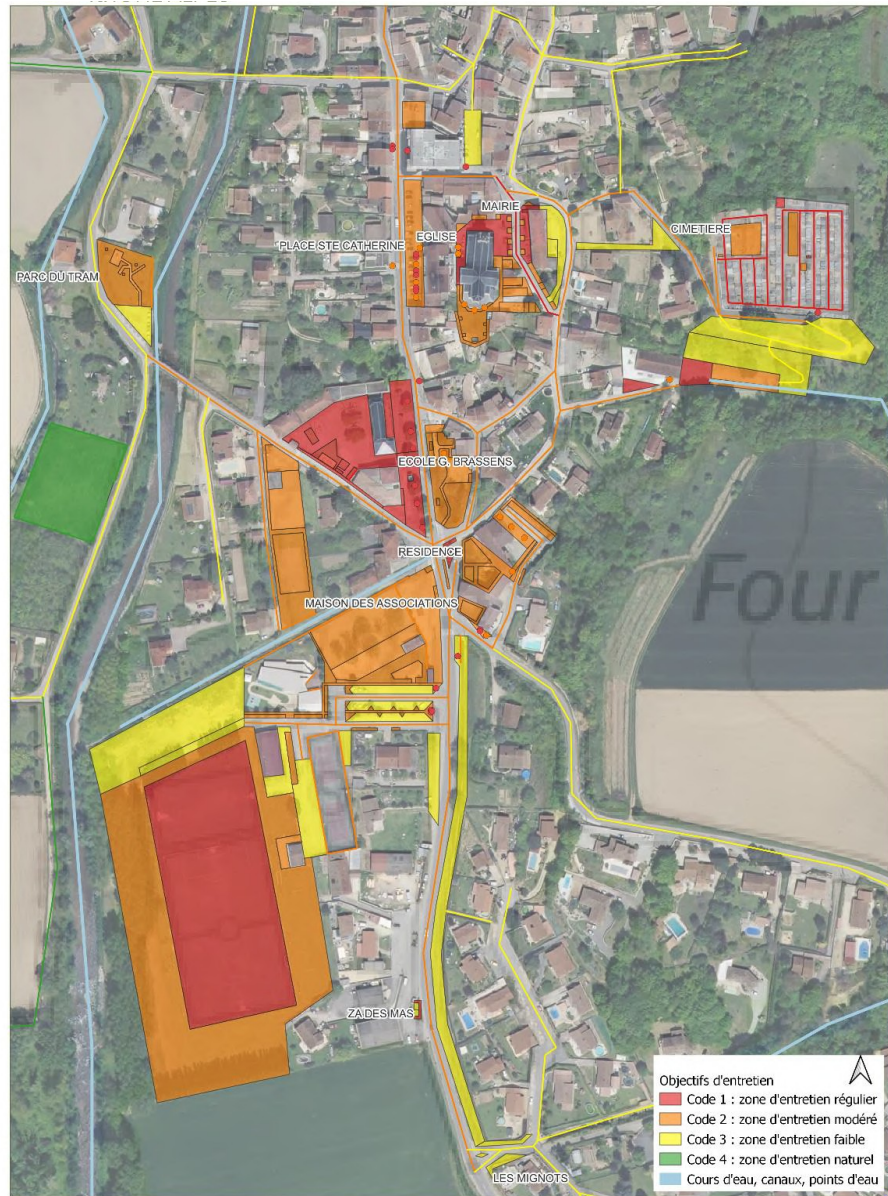
2027 et suivant (mandat suivant)

- > Requalification de la rue des remparts (9) - 310 à 340k€ HT // place des remparts et rue de l'église (8) - 130 à 140k€ HT
- > Requalification du parking des écoles (4) - 140 à 160€ HT
- > Aménagement du circuit de l'Herbasse (12) - 80 à 110k€ HT // et parc de l'Herbasse (15) - 1.5M à 2.2M€ HT
- > Liaisons nord vélo/piéton : voie verte et CVCB (14) - 220 à 240k€ HT

○ Actions classées prioritaires par les habitants lors de l'atelier de Juillet 2022, à réaliser si possible plus rapidement : CVCB nord et sud, veille foncière pour voies vertes, aménagement du parking des écoles



Annexe VIII : Plan de gestion différenciée de Clérieux avec la cartographie des objectifs d'entretien (source : FREUDON, 2023)




De l'entretien HORTICOLE à l'entretien ECOLOGIQUE				
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
INVENTAIRE DES ESPACES				
	Entretien régulier	Entretien modéré	Entretien faible	Entretien naturel
	Les espaces de classe 1 nécessitent un entretien strict, très soigné et très régulier. La fréquentation du public y est très importante. Le fleurissement est composé principalement d'annuelles et de vivaces ; cela concerne prioritairement les entrées de ville, le centre-ville, le parc municipal, le cimetière ...	L'entretien y est moins intensif, la fréquentation y est encore importante. Ce sont des zones où l'herbe spontanée est acceptée, si elle est maîtrisée. Cela permet d'avoir des zones où l'utilisation des produits phytosanitaires n'est pas systématique.	La propreté et la sécurité sont assurées. La présence d'une faune et d'une flore spontanée est tolérée. Les tontes et les fauchages seront plus espacés. La biodiversité est préservée sur ces lieux.	Les espaces de classe 4 nécessitent un entretien minimum. Les zones de fréquentation sont matérialisées (exemple : bordures de chemin) et la végétation se développe dans des espaces laissés libres pour favoriser la biodiversité.

Annexe IX : Synthèse du désherbage sur surfaces imperméables et perméables (source : FREUDON, 2023)

Désherbage : surfaces imperméables

Synthèse


Techniques	Matériels	Code 1	Code 2	Code 3
Balayage	Balayeuse de voirie Micro-balayeuse, Brosse sur débroussailleuse	2 passages/mois	1 passage/mois	3 à 4 passages/an
Thermique	Désherbeur à flamme directe	2 à 4 passages/mois	X	X
Mécanique	Disque souple en acier Système à lames réciproques Débroussailleuse et rotofil	X	1 à 2 passages/mois	3 à 4 passages/an
Manuel	Binette-sarcleuse électrique Binette manuelle, sarcloir,...	Ponctuellement	Ponctuellement	Ponctuellement

 Réunion de rendu du PGD de Clérieux - 27 janvier 2023

Désherbage : surfaces perméables

Synthèse

Techniques	Matériels	Code 1	Code 2	Code 3	Code 4
Mécanique	Combiné mécanique	2 à 4 passages/mois	1 à 2 passages/mois	3 à 4 passages/an	X
	Disque souple en acier Réciprocateur Débroussailleuse, rotofil	2 à 4 passages/mois	1 à 2 passages/mois	3 à 4 passages/an	X
Fauchage	Épareuse	X	X	X	1 à 3 passages/an
Manuel	Binette-sarcleuse, houe maraîchère, racle, ...	Ponctuellement	Ponctuellement	Ponctuellement	X
Enherbement	Naturel ou forcé	X	En automne	En automne	En automne

 Réunion de rendu du PGD de Clérieux - 27 janvier 2023

Annexe X : Synthèse de la tonte de surfaces enherbées et de la taille de massifs (source : FREUDON, 2023)

Tonte

- **En classe 1** : coupe à 5 cm (rotative ou hélicoïdale) – déclenchement à 10 cm
1 à 2 fois/semaine
export des déchets de tonte (ramassage)
possibilité de travailler le sol et d'amender
tondeuses autonomes, lames rotatives
- **En classe 2** : coupe à 7-9 cm (rotative) – déclenchement à 12 cm
tous les 15 jours/21 jours
export des déchets de tonte ou laissés sur site
pas d'amendement, ni de travail mécanique du sol
tondeuses à lames rotatives
- **En classe 3** : coupe à 9 à 15 cm – déclenchement à 20 à 25 cm
1 fois/mois, déchets de tonte laissés sur site
tondeuses à lames rotatives, gyrobroyeur, tondo-broyage à fléaux possible
- **En classe 4** : fauche de sécurité (gyrobroyeur, épaveuse)
1 à 3 fois/an, hauteur de coupe à 12-15 cm minimum



Réunion de rendu du PGD de Clérieux - 27 janvier 2023

Surfaces enherbées



Taille des arbustes

Principe

- **Classe 1** : taille stricte et régulière, forme architecturée, 3 tailles/an
- **Classe 2** : taille douce et raisonnée, 1 à 2 tailles/an
- **Classe 3** : taille visant à maîtriser le volume, respectant le port naturel de l'arbuste, 1 taille tous les 2 ans
- **Classe 4** : taille de sécurité

Matériel: taille-haie (mécanique/manuel), sécateur, cisaille



Réunion de rendu du PGD de Clérieux - 27 janvier 2023

Massifs



18 Palette végétale

Des arbres indigènes adaptés au milieu urbain et à faible besoin en eau



Micocoulier
Celtis australis



Chêne vert
Quercus ilex



Frêne à fleur
Fraxinus ornus



Erable de Montpellier
Acer monspessulanum



Erable champêtre
Acer campestre
(en taillis, mi-ombre)

autres essences :
Chênes sessile, pédonculé blanc et pubescent,
Murier platane et blanc,
Amandier, Jujubier,
Merisier...

Des arbres plus exotiques très adaptés au milieu urbain avec des caractéristiques remarquables



Savonnier
Koelreuteria paniculata



Arbre de Judée
Cercis siliquastrum



Sophora
Sophora japonica



Févier d'Amérique
Gleditsia triacanthos inermis

autres essences exotiques non envahissantes : Lilas des indes, Arbre de fer, érables des amériques, murier de chine...

> Implanter un arbre en fonction de ses caractéristiques physiques pour un port libre afin de limiter la taille

> Bien dimensionner les fosses d'arbres et essayer de les connecter entre-elles pour que les plantes puissent échanger par mycorhizes des nutriments, de l'eau... comme dans un milieu naturel

Des arbustes économes en eau et en entretien, pouvant assurer le gîte et le couvert pour la faune



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea



Nerprun purgatif
Rhamnus cathartica



Baguenaudier
Colutea arborescens



Ciste
Cistus x purpureus



Saule pourpre
Salix purpurea



Pittosporum de Chine
Pittosporum tobira
persistant exotique



Filaire à feuilles étroites
Phillyrea angustifolia
persistant



Laurier tin
Viburnum tinus
persistant



Clérieux est en limite de zone méditerranéenne

Utiliser la palette végétale indigène, en s'appuyant par exemple sur le label Végétal Local.

Utiliser des végétaux marqués, c'est contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés et c'est donc :

- Participer à la fonctionnalité écologique des milieux,
- Conserver le potentiel adaptatif vis-à-vis des changements globaux
- Permettre l'accueil et l'interaction avec la faune sauvage,
- Améliorer la résistance aux maladies et ravageurs,
- Favoriser la résilience des écosystèmes.
- Utiliser des végétaux marqués c'est aussi favoriser le développement social et économique des régions.

Les pépinières partenaires peuvent fournir ce type de végétal pour les collectivités et entreprises.

Des vivaces et graminées pour un entretien limité tout en conservant des floraisons et du volume toute l'année



Sauge arbustive
Salvia microphylla



Achillée millefeuille
Achillea millefolium



Centranthe rouge
Centranthus ruber



Euphorbe des garigues
Euphorbia characias



Herbe aux écouvillons
Pennisetum alopecuroides



Cheveux d'ange
Stipa tenuissima



Lière commun
Hedera helix

19 L'eau dans Clérieux

Infiltrer, stocker, végétaliser au plus près

Aménager des noues, des bassins de stockage et d'infiltrations dès que le contexte urbain le permet. C'est possible presque partout.

Concevoir des espaces plantés en pleine terre avec bordures basses pour diriger les eaux de pluies vers les plantes. Un arbre absorbe et rejette par évapotranspiration plus de 100L d'eau par jour.

Du stationnement perméable, de préférence végétalisé pour améliorer la biodiversité et créer des îlots de fraîcheurs.

Mise en scène de l'eau

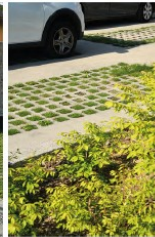
La mise en scène de l'eau peut prendre plusieurs formes : chemin d'eau avec fontaine au sol (1) en circuit ouvert ou fermé (contraintes techniques et de gestion plus forte).

Intégrée dans un massif planté, l'eau dispersé par le vent est ré-utilisée par les plantes (2).

Elle peut également être sous forme de fontaine en pierre (3), faisant écho au passé ou en bassin d'agrément avec plantations et poissons (4).



Orléans - UrbanStudio



Saint-Savin (38) - Urban studio



Avenue des Tilleuls, Mions - UrbanStudio



Saint-Savin (38) - Urban studio



1
Sct. Olaf Square, Denmark - MASU Planning



2
Tourcoing



3
Marcy l'Etoile - UrbanStudio



4
Colombier-Saugnieu - UrbanStudio

LE PARC DE L'AMITIÉ

SITUATION EXISTANTE D'UN POINT DE VUE BIODIVERSITÉ

- + : souches en assises sources de bois mort et muret en pierres source de cavités
- : Des espèces d'arbres et d'arbustes exclusivement exotiques, une végétation trop entretenue (massifs arbustifs et pelouses) pour fournir des refuges et des ressources alimentaires (fleurs, fruits, proies...)

AMÉNAGEMENT TYPE POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Des massifs mixtes d'arbustes, arbrisseaux et de vivaces indigènes et horticoles en mélange et en port naturel (taille douce ou pas de taille).

Entretien : Espacer les tontes en relevant la hauteur de tonte à 8cm pour permettre davantage de floraisons



LE PARC DU BÉGUINAGE

SITUATION EXISTANTE D'UN POINT DE VUE BIODIVERSITÉ

- + : Tilleul ancien et mur support de plantes saxicoles (poussant uniquement sur les murs et rochers)
- : Aucun habitat pour la faune car milieu pauvre et très homogène et strate arbustive inexistante

AMÉNAGEMENT TYPE POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Massifs de vivaces indigènes en mélange avec des espèces plus horticoles



LE PARC DU TRAM

SITUATION EXISTANTE D'UN POINT DE VUE BIODIVERSITÉ

- + : Des espaces non utilisés qui peuvent être transformés
- : Des espèces d'arbres et d'arbustes exclusivement exotiques, végétation trop entretenue (massifs arbustifs et pelouses) pour fournir des refuges et des ressources alimentaires (fleurs, fruits, proies...)

AMÉNAGEMENT TYPE POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Vergers en prairie de fauche au niveau de l'espace sous utilisé.

Espacer (voire stopper, ou réduire à des tailles douces au sécateur) les tailles des arbustes existants pour qu'ils fleurissent davantage.



LE PARC DE CLERVAL

SITUATION EXISTANTE D'UN POINT DE VUE BIODIVERSITÉ

- + : Talus en herbes hautes, véritable zone-refuge et réservoir d'alimentation pour la faune.
- : Structures arbustives inexistantes et peu de ressources florales.

AMÉNAGEMENT TYPE POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Haies basses variées et fleuries (arbrisseaux aromatiques par ex.).



LE PARC DES RIVERAINES

SITUATION EXISTANTE D'UN POINT DE VUE BIODIVERSITÉ

- + : Différentes structures végétales (arbre local isolé, haie en formation, grimpantes, talus en herbes...) sur un petit espace fournissant une diversité de ressources et d'habitats.
- : Un entretien homogène des pelouses.

AMÉNAGEMENT TYPE POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Prairie spontanée créée par des fauches différenciées sur une partie du parc.



LE PARC DU CHÂTEAU

SITUATION EXISTANTE D'UN POINT DE VUE BIODIVERSITÉ

+ : Grande surface et usages inégalement répartis selon les zones permettant de gérer différemment la végétation selon les utilisations des espaces, nombreux petits habitats existants qui enrichissent le paysage et la biodiversité.

- : Broyage de la prairie ne favorisant pas les floraisons et arbustes quasi inexsistants.

AMÉNAGEMENT TYPE POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Haies champêtres ou massifs d'arbustes indigènes variés et en port libre.

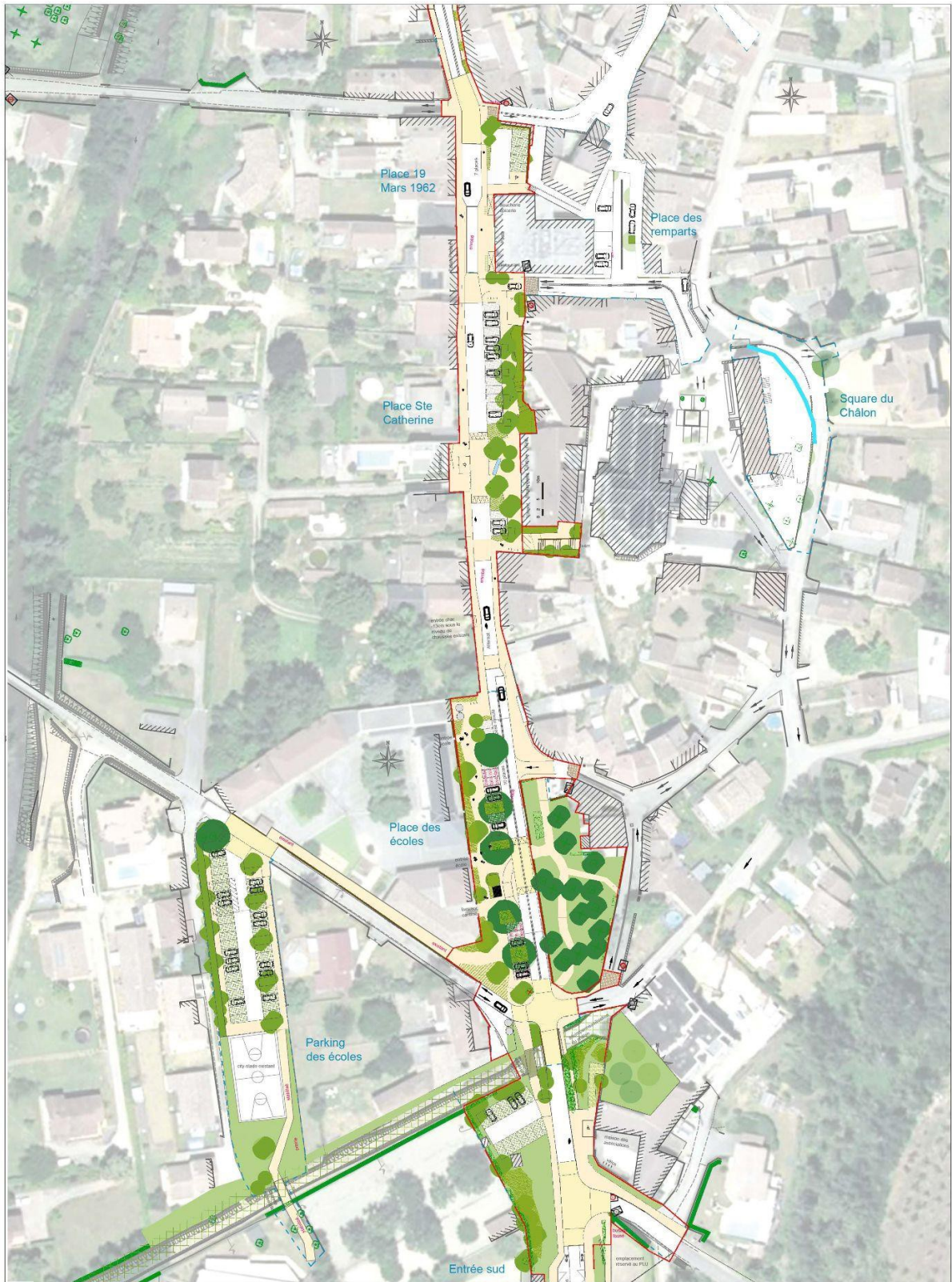
Entretien : réduire les fréquences et augmenter la hauteur selon l'usage : plus intenses au centre et proches des jeux d'enfants, moindre au nord-ouest.



Annexe XIX : Plan esquisse secteur Nord de Clérieux (source : Toposcope 2024)



Annexe XX : Plan esquisse secteur Centre de Clérieux (source : Toposcope 2024)



CLERIEUX _ Secteur
CENTRE

Annexe XXI : Plan esquisse secteur Sud de Clérieux (source : Toposcope 2024)



CLERIEUX _ Secteur SUD

Annexe XXII : Reportage photos du collège Le Bassenon (source : Toposcope 2021)



Le terrain de sport est intégralement en enrobé et bordé de pelouse.



La cour principale en enrobé, est plantée de 4 arbres et donne sur le coteau viticole.



Au centre du collège, le patio planté est très peu utilisé.



Le jardin pédagogique est la surface la plus végétalisée du collège mais est peu valorisé.

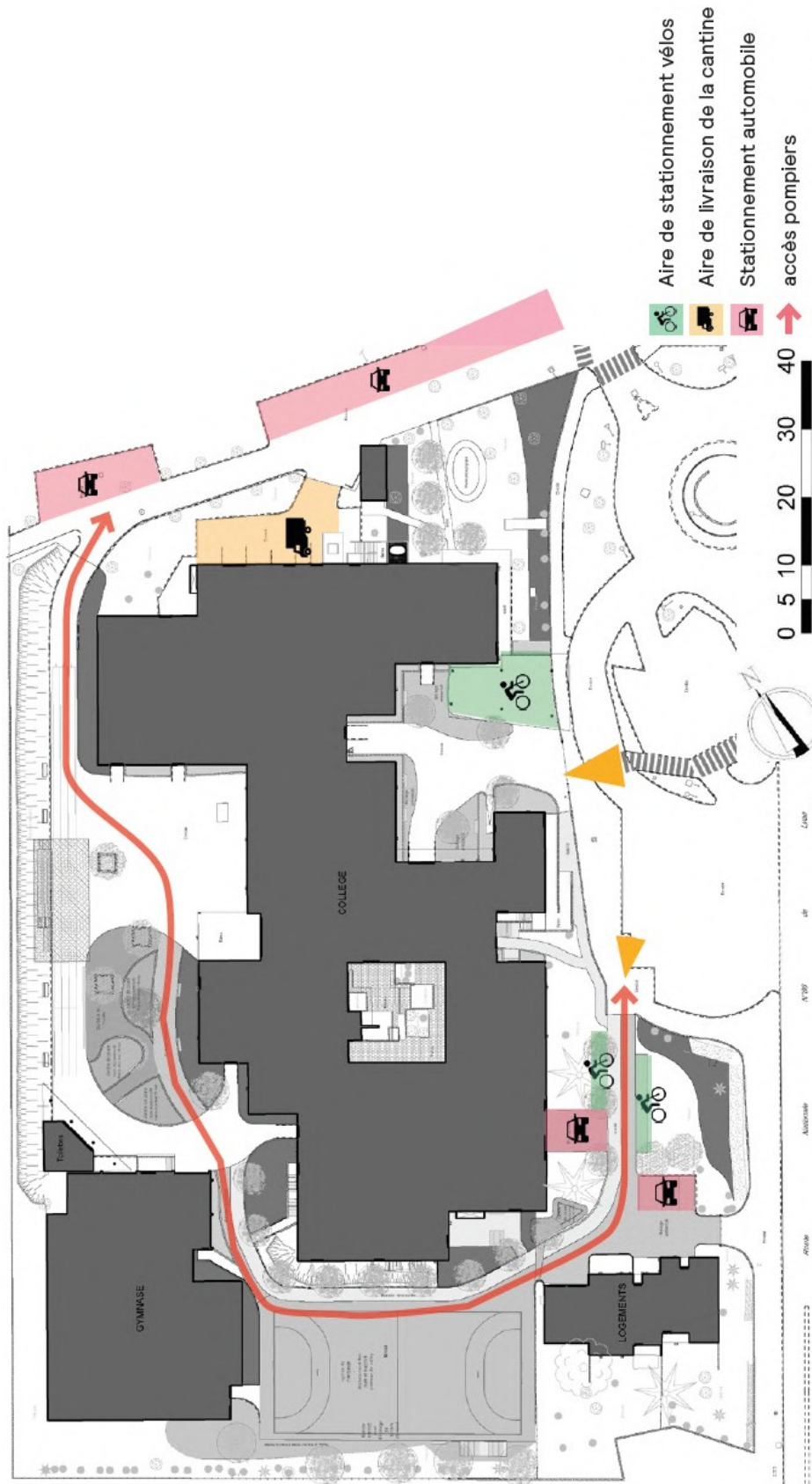
Annexe XXIII : Plan général du collège Le Bassenon (source : Toposcope 2022)



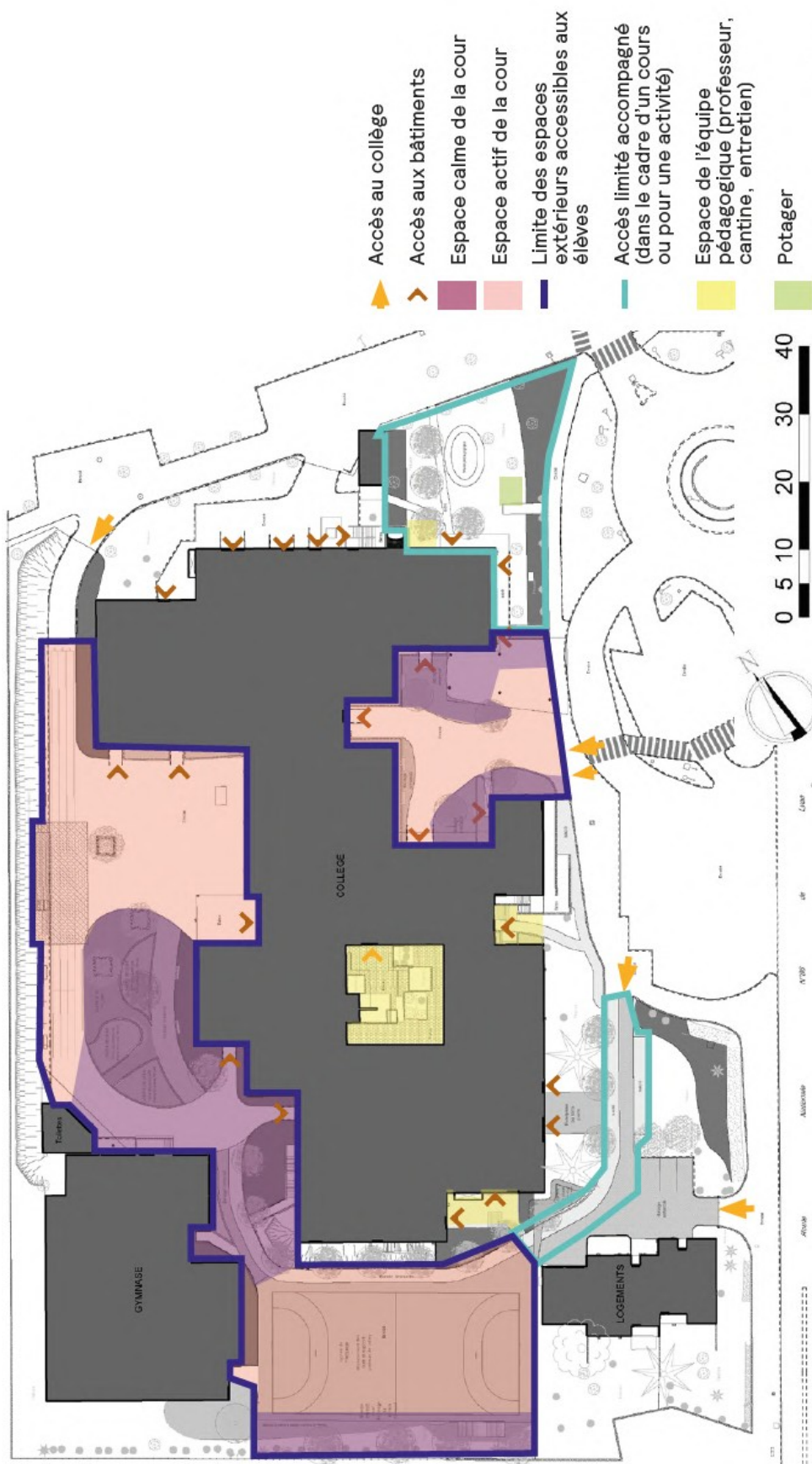
Annexe XXIV : Plan de la gestion des eaux pluviales du collège Le Bassenon (source : Toposcope 2022)




Annexe XXV : Plan des contraintes du collège Le Bassenon (source : Toposcope 2022)



Annexe XXVI : Plan du fonctionnement du collège Le Bassenon (source : Toposcope 2022)



	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Agronome Spécialisation / option : IEVU Ingénierie des Espaces Végétalisés Urbains Enseignant référent : Béatrice Plottu
Auteur(s) : Baptiste Gangneux Date de naissance* : 31/08/2000	Organisme d'accueil : Toposcope Adresse : 81 rue de la République, Lyon
Nb pages : 40 Annexe(s) : 26	
Année de soutenance : 2024	Maître de stage : Alexis Bisiaux
Titre français : Comment la concertation se saisit de la dimension écologique dans les projets de maîtrise d'œuvre en paysage ? Titre anglais : How does consultation address the ecological dimension in landscape project management?	
Résumé (1600 caractères maximum) : La France traverse une crise politique et écologique. La première est notamment due à une crise de légitimité et à une crise de la représentativité. Les citoyens ne croient plus en la sphère politique trop éloignée des réalités territoriales. En plus de ce sentiment, une prise de conscience écologique se développe en France. Pour répondre à ces deux phénomènes, la participation citoyenne prend de plus en plus d'ampleur. Cela est particulièrement vrai dans les domaines de l'aménagement du territoire. La concertation est la forme qui revient le plus souvent. Elle s'applique à plusieurs échelles allant du niveau national, voire européen, jusqu'à l'échelle locale des communes. En effet, les citoyens sont de plus en plus vigilants et intéressés par les potentiels impacts des projets sur leur territoire. Cela conduit de plus en plus de municipalités à faire appel à la participation citoyenne pour étudier ces impacts et notamment ceux touchant à l'environnement. Ce mémoire a donc pour objectif d'étudier le lien entre les projets de maîtrise d'œuvre, l'écologie et la concertation, les côtés positifs mais également les limites. Pour cela, un état de l'art est présenté ainsi que deux projets concrets. Différents principes de concertations sont exposés et leurs liens avec de nombreux champs du domaine de l'écologie sont étudiés. Cette étude en présente les résultats, les côtés positifs et les limites. Elle se penche également sur des pistes d'améliorations.	
Abstract (1600 caractères maximum) : France is going through a political and ecological crisis. The first is due in particular to a crisis of legitimacy and a crisis of representativeness. Citizens no longer believe in the political sphere, which is too far removed from local realities. In addition to this feeling, an ecological awareness is developing in France. In response to these two phenomena, citizen participation is becoming increasingly important. This is particularly true in the area of spatial planning. Consultation is the most common form of participation. It is applied at a number of levels, from national and even European, right down to the local community level. Citizens are increasingly vigilant and interested in the potential impact of projects on their area. This is leading more and more municipalities to call on citizen participation to study these impacts, particularly those affecting the environment. The aim of this dissertation is therefore to study the link between project management, ecology and consultation, the positive aspects as well as the limitations. To this end, a review of the state of the art is presented, along with two concrete projects. Different principles of consultation are presented and their links with numerous fields in the field of ecology are studied. This study presents the results, the positive aspects and the limitations. It also looks at possible improvements.	
Mots-clés : Maîtrise d'oeuvre, Concertation, Ecologie, Paysage, Communes, Participation citoyenne Key Words: Citizen participation, Consultation, Ecology, Landscape, Municipalities, Project management	

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires